

Etude portant sur « Le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité »



Bernard Baudin/Bar Floréal Photographie

RAPPORT D'ANALYSE DES ENTRETIENS MENES AUPRES DE CENTRES D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL DE JOUR FRANCILIENS

Mars 2012

Contact
Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale en Ile-de-France
MIPES - 115, rue du Bac - 75007 Paris
Site Internet : www.mipes.org
Contact : catherine.genin@iledefrance.fr ; mipes@iledefrance.fr

Sommaire du rapport d'analyse des entretiens

Introduction	3
Eléments de contexte	5
1. Quelques données sur les personnes sans domicile fixe	5
2. Historique de l'hébergement social	7
3. Quelques données sur les personnes accueillies en centres d'hébergement.....	9
Conditions de réalisation de l'enquête	11
Chapitre 1 : Présentation des centres rencontrés	13
1. Présentation des structures	15
2. Positionnement des professionnels à l'égard de la mixité	22
Chapitre 2 : Architecture des centres	27
1. La distribution des locaux est très différente d'une structure à l'autre	27
2. La mixité passe par l'organisation et la réorganisation des lieux	28
Chapitre 3 : La vie dans les centres	31
1- Organisation des lieux d'accueil	31
2- La sexualité des hébergés.....	33
Chapitre 4 : Accueil et accompagnement	35
1. Intervention sociale	35
2. Activités proposées dans les structures	38
3. Accompagnement social	40
Chapitre 5 : Regard des professionnels sur la mixité	43
1. Se protéger de l'autre genre	43
2. L'accueil des populations précaires en question	47
3. L'impensé du genre contribue à la reproduction des hiérarchies de genre ...	50
Conclusion	55
<i>Annexes :</i>	
Organisation spatiale des centres	57
Tableau récapitulatif des types d'activités proposées par les structures enquêtées	58
Glossaire	59
Bibliographie	61

Nous remercions toutes les personnes qui ont accepté de répondre à nos questions, sans qui nous n'aurions pu réaliser cette enquête.

Nous remercions également les structures qui nous ont accueillies dans le cadre de cette enquête.

Ce document est une production collective.

Ont réalisé l'enquête et/ou participé à la rédaction de ce document :

- Meryem BELKACEMI, chargée de mission Emmaüs,
- Andréa BOCAZ, psychologue au CASP (Centre d'action sociale protestant),
- Martine DEPREZ, bénévole retraitée INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques),
- Zoubida DJELALI, formatrice en travail social,
- Hélène DJANAEFF, bénévole, Fraternité Saint Maur (Petits frères des Pauvres),
- Corinne LANZARINI, sociologue à Paris XIII,
- Aurélie LATOURES, chargée de mission Préfecture de région Ile-de-France,
- Odile MAURICE, bénévole à l'association fédérative « La Voix de l'Enfant »,
- Séverine MAYOL, sociologue, attachée temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Descartes.

La relecture de ce rapport a été assurée par Odile Maurice et Géraldine Franck, responsable du Foyer de Vie - Foyer d'Accueil Médicalisé O.J.F.A. (Œuvre des jeunes filles aveugles).

Ce travail a été réalisé dans le cadre et avec le soutien du groupe « Femmes et Précarité » de la MIPES. Le pilotage du groupe a été assuré par Catherine GENIN et Anne-Lise TORCK, MIPES.

Introduction

Le groupe « Femmes et précarité » est né à l'automne 2002 de la volonté de professionnels de terrain intervenant dans le domaine médico-social, face au constat que peu d'études et de travaux étaient menés sur le thème de la pauvreté et de la précarité vécues par les femmes. Or, à travers leurs expériences, ces professionnels avaient l'image d'une réalité fortement genrée : être une femme confrontée à la précarité ne générerait pas les mêmes difficultés que pour un homme. Le groupe a donc souhaité se pencher sur cette réalité, afin d'avoir une image plus concrète et moins subjective.

Les travaux du groupe ont donc pour objectif d'alimenter ce savoir en se penchant sur la réalité des conditions de vie de la population féminine précarisée, afin de faire évoluer le regard porté sur ces femmes et, dans la mesure du possible, d'impulser une évolution des conditions d'accueil et d'accompagnement qui leur sont actuellement réservées.

Les travaux précédemment menés par ce groupe, avec l'appui de la MIPES, ont permis en premier lieu d'aborder « l'accueil des femmes en situation de grande exclusion », à travers une enquête réalisée auprès de 80 structures d'hébergement (rencontre MIPES du 21 janvier 2005¹).

En second lieu, une rencontre organisée le 26 janvier 2007² a permis de poursuivre cette réflexion à travers deux tables rondes qui abordaient pour la première, le lien comme rencontre avec la personne en souffrance et pour la seconde, l'accueil des femmes en errance.

La dernière étude, menée en 2008 auprès de 26 femmes sans domicile fixe de plus de 50 ans, et dont les résultats furent présentés lors du colloque du 20 janvier 2009, avait permis d'aborder la question du genre dans l'organisation du quotidien de ces femmes³.

La présente étude tente d'approfondir cette réflexion en mobilisant l'approche de genre pour questionner la faisabilité et la pertinence de l'accueil mixte et de l'accueil « genré » en centres d'hébergement, avec pour visée l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Une enquête a été conduite auprès des responsables et des travailleurs sociaux de 23 centres d'hébergement et d'accueils de jour franciliens, à partir d'une grille d'entretiens (cf. « conditions de réalisation de l'enquête ») centrée autour de la « mixité sexuée », à savoir donc une réflexion sur l'accueil simultané/partagé des personnes en grande difficulté des deux sexes, voire également sur la composition sexuée des équipes salariées et bénévoles des centres d'hébergement et des accueils de jour.⁴

La réflexion sur la mixité est un point d'entrée pour questionner le « genre » dans l'accueil des hébergé-e-s (l'accueil genré), champ de recherche sur le travail social et la précarité encore peu investis. Rappelons que la notion de genre (dans une définition simple) se réfère aux constructions sociales autour du sexe biologique et les mécanismes par lesquels est identifié un individu comme appartenant au groupe social « féminin » ou « masculin ». Le genre constitue un principe majeur de régulation de la vie sociale, des comportements et des

¹ [L'accueil des Femmes en situation de grande exclusion](#), colloque organisé par la MIPES le 21 janvier 2005.

² [Est-ce ainsi que des femmes vivent ?](#), colloque organisé par la MIPES le 26 janvier 2007.

³ [Être une femme sans domicile fixe après 50 ans](#), colloque organisé par la MIPES 20 janvier 2009.

⁴ La notion de mixité (issue du latin *miscere*, mélanger) a été initialement développée dans le domaine scolaire, pour définir le caractère d'un enseignement partagé entre garçons et filles (Larousse). Mais depuis les années 1990, la notion est aussi assignée à d'autres diversités que celle des sexes : « mixité sociale », « mixité culturelle », « mixité religieuse »... Nous évoquons ici uniquement la mixité sexuée dans le contexte de l'accueil des personnes en grande difficulté.

rapports de pouvoir, qui se traduit encore aujourd'hui par un accès inégal aux ressources (matérielles et symboliques), notamment celles qui sont socialement valorisées.

Questionner les professionnel-le-s sur la mixité (sexuée) permet d'interroger les a priori sexués dans l'accueil des personnes en grande difficulté. Comment le genre marque-t-il la pratique des professionnel-le-s du travail social ? Comment assurer l'égalité dans la prise en charge des personnes en grande difficulté dans le respect des différences ? Comment « s'attaquer » aux causes des inégalités attachées aux différences de genre ?

A partir des entretiens, le groupe de travail a essayé de comprendre comment la mixité (sexuée) était définie, pensée mais aussi vécue par les professionnels des centres rencontrés ? Il s'agit non seulement de s'interroger sur le positionnement des centres par rapport à la mixité (choix d'un accueil mixte ou non-mixte), sur les raisons qui sous-tendent ce choix, mais au-delà sur le regard porté sur la mixité, ou la non mixité vécues dans ces centres, voire sur les représentations associées à la mixité et à la non-mixité. Comment pensent-ils l'accueil des femmes et /ou celui des hommes ? Comment les professionnels rencontrés parlent-ils de la mixité et de ses effets ? Comment pensent-ils et définissent-ils la mixité et ses enjeux ?

Eléments de contexte

1. Quelques données sur les personnes sans domicile fixe

Même si le nombre de sans domicile fixe (SDF) en France reste difficile à évaluer, notamment en raison de l'absence d'outils statistiques appropriés et du caractère nomade de cette population, il semble néanmoins essentiel de rappeler en préambule quelques données disponibles.

En février 2001, une enquête menée par l'INSEE⁵ dans les agglomérations métropolitaines françaises de plus de 20 000 habitants a permis de dénombrier près de 86 000 « sans-domicile » (dont 16 000 enfants), dans les rues ou dans les centres d'accueil pour « sans-domicile », soit 0,13 % de la population. Parmi ces 86 000 personnes, 63 500 étaient privées d'un domicile propre.

En janvier 2011, selon une seconde enquête de l'INSEE⁶ qui compile des données recueillies entre 2002 et 2008, la France comptait dans la décennie 2000 environ 250 000 personnes privées de logement personnel.

Cette population de SDF est essentiellement masculine (79 %), urbaine et francilienne à hauteur d'un tiers (36 %).

Parmi ces 250 000 personnes, 33 000 personnes vivaient « entre la rue et les dispositifs d'accueil d'urgence ». S'y ajoutent 100 000 personnes accueillies pour des durées plus longues dans des services d'hébergement social ou dans un logement bénéficiant d'un financement public. Par ailleurs, 117 000 personnes, également sans logement personnel, recouraient à des solutions individuelles (chambres d'hôtel à leurs frais ou hébergement par des particuliers).

En outre, 2,9 millions de personnes vivaient dans des logements privés de confort ou surpeuplés, le cumul de ces deux insuffisances concernant 127 000 personnes.

Selon le rapport 2012 « L'état du mal-logement en France » de la Fondation Abbé Pierre, la France compte 3,6 millions de mal-logés dont 133 000 personnes sans-abri.

S'agissant des femmes, elles représentent selon l'INSEE 17% de la population SDF en France.

1% d'entre elles dorment dehors la nuit (contre 8% hommes), 67% sont accueillies dans des centres d'hébergement de longue durée (contre 29% hommes), 37% des femmes sont accompagnées d'enfants (contre 1% hommes) et 20% ont moins de 25 ans⁷.

Parmi les SDF âgés de 16 à 18 ans, la proportion de femmes atteindrait 70%.

Le rapport des « Statistiques d'accueil 2008 » du Secours Catholique⁸ pointe une féminisation croissante de la pauvreté et notamment chez les femmes qui ont des enfants.

Les femmes représentent alors 54,4% des personnes accueillies en 2008 alors qu'elles n'étaient que 51 % en 1989. Mais surtout, leur vulnérabilité augmente : près de six femmes sur dix vivent seules, 7,6 % travaillent à temps partiel contre 2,5 % des hommes rencontrés, et, à l'âge de 35 ans, 83 % d'entre elles ont des enfants à charge contre seulement 53 % des hommes.

La catégorie la plus fréquemment rencontrée est celle des femmes sans enfant, qui représentent 30 % du total.

Près de la moitié d'entre elles ont plus de 50 ans et ne travaillent plus.

⁵ [Hébergement et distribution de repas chauds, le cas des sans-domicile](#), INSEE Première, janvier 2002.

⁶ [Etre sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles](#), INSEE Première, janvier 2011.

⁷ Ouvrage *Les naufragés*, Patrick Declerck., Ed. Pocket, 2003.

⁸ [La pauvreté au féminin](#), Statistiques d'accueil 2008 du Secours catholique.

Leurs revenus, assez faibles mais stables, leur permettent d'avoir un logement mais elles doivent souvent faire face à des impayés. Elles souffrent de solitude et « ont autant besoin de créer du lien social que de recevoir une aide financière », note le rapport du Secours Catholique.

Les femmes en couple avec des enfants sont celles qui semblent le mieux s'en sortir, même si elles se retrouvent très souvent surendettées.

Les femmes très jeunes, autour de 25 ans, très précaires, sont moins nombreuses. Dans la majorité des cas, ces dernières manquent de ressources et surtout de tissu familial ou amical.

S'agissant des familles hébergées par le 115 de Paris en 2009, elles sont composées à 54% de femmes seules avec enfant(s), tandis que les pères seuls représentent moins de 3% de ces familles. Les familles monoparentales représentent 57% des familles prises en charge.

L'enquête *Samenta*⁹, portant sur la santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel d'Ile-de-France, a permis d'estimer à 31 % la part de personnes (sur les 840 personnes rencontrées) atteintes d'un trouble psychiatrique sévère (psychotique, de l'humeur, ou anxiété généralisée), et à près d'un tiers celle de consommateurs réguliers ou dépendants de substances psychoactives.

Parmi les 18-25 ans ayant répondu à l'enquête, plus de 90% sont célibataires et les femmes sont majoritaires.

L'enquête *Samenta* a également permis d'estimer à 21 176 la population adulte francophone sans logement personnel fréquentant les services d'aide en Ile-de-France au moment de l'étude.

Enfin, une enquête de la FNARS¹⁰, réalisée en mai 2011 et intitulée « Enquête sur l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences », révèle que parmi les appels reçus au 115 en 2009-2010 : 6,9% des femmes appellent suite à des violences conjugales, 56,3% d'entre elles avaient un domicile ou étaient hébergées avant l'appel au 115 et se trouvaient dont très récemment en situation d'errance.

Les femmes victimes de violences de genre (violences conjugales, prostitution, mariages forcés etc.)¹¹ ont parfois besoin d'un hébergement (le plus souvent temporaire) afin d'organiser leur départ du domicile conjugal (dans le cas de violences conjugales), familial (dans le cas de mariages forcés) ou autres (dans le cas de prostitution notamment). Elles constituent donc une part non négligeable du public féminin accueilli en urgence et en insertion. Les femmes victimes de violences qui sont en demande d'hébergement ne sont pas des femmes sans abri, mais en danger dans leur résidence.

S'agissant des jeunes, lors d'une enquête réalisée par l'INED en 1995 auprès des personnes sans domicile de 18 ans ou plus utilisant les services d'hébergement et de restauration de Paris intra-muros, la proportion de femmes avait été estimée à 17 % un jour moyen de la période d'enquête.

Cette étude montrait également que cette population, aux 4/5èmes masculine, était en mauvais état de santé, avec une forte proportion de personnes atteintes de troubles psychiques et d'affections respiratoires.

⁹ Enquête *Samenta* réalisée par le Samusocial de Paris : [Santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel d'Ile-de-France](#), 2010.

¹⁰ [Enquête sur l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences](#), FNARS, mai 2011.

¹¹ La violence de genre se définit comme une violence dirigée spécifiquement contre un homme ou une femme du fait de son sexe, ou qui affecte les femmes ou les hommes de façon disproportionnée. Les rapports femmes/hommes sont souvent caractérisés par une asymétrie du pouvoir au bénéfice de la domination masculine. Ce sont ainsi les femmes qui sont dans la majorité des cas victimes de violences genrées. En France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son partenaire (ou ex-partenaire), selon les données du Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, selon une étude sur la santé mentale et les addictions chez les sans-domiciles franciliens effectuée par l'observatoire du Samusocial de Paris entre février et avril 2009, les jeunes franciliens de 18 à 25 ans sans logement personnel représentent 17% des adultes francophones fréquentant les services d'aide de l'agglomération parisienne. Parmi eux, 57,2% sont des femmes (soit 2 069 femmes).

Durant leur enfance, 15,7% n'ont jamais vécu avec leurs parents et 30% ont été placés, même provisoirement, dans une famille d'accueil, une institution ou un foyer. Près de 30% ont fugué et plus d'un quart a été suivi par un juge des enfants avant l'âge de 18 ans.

Le rapport annuel de l'observatoire national du 115 de la FNARS publié en décembre 2010 indique que les jeunes de 18 à 25 ans représentent 20% des personnes ayant sollicité le 115 en 2010.

2. Historique de l'hébergement social

Extrait de l'article [« Histoire du réseau des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et de l'hébergement social »](#), Philippe BREGEON.

Les centres d'hébergement ont vocation à accueillir et héberger les personnes qui connaissent de graves difficultés (économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion), en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie sociale et personnelle.

Les origines du centre d'hébergement peuvent être rattachées à la loi du 13 avril 1946 qui décide de la fermeture des maisons closes et prévoit l'aménagement de centres féminins de reclassement destinés à accueillir les personnes se prostituant, avec pour visée de les normaliser.

Néanmoins, cette institution peut également être considérée comme un héritage de la prise en charge de la pauvreté marginale¹², clairement distinguée de la pauvreté laborieuse.¹³

Dès le 16^{ème} siècle, des incitations à la remise au travail sont proposées via des ateliers de production soutenus par des villes et associations charitables. Au 17^{ème} siècle, apparaissent des formes de mise au travail forcé pour les vagabonds récalcitrants au travail et les mendiants récidivistes.

Au regard de l'accroissement de la pauvreté au début du 19^{ème} siècle, les techniques d'encadrement et de régulation des pauvres sont revisitées.

A côté de l'Hôpital Général, réhabilité par Napoléon Ier et considéré comme l'un des modèles dominants de l'enfermement et du travail forcé (Michel Foucault, 1975), et des établissements de reclassement, subsiste un réseau hospitalier hérité du Moyen Age.

D'après Robert Castel, il représentait au 19^{ème} siècle quelques 1 800 établissements charitables, gérés par environ 25 000 religieux.

Aujourd'hui, parmi les plus anciens CHRS, certains descendent directement de ces institutions et peuvent même parfois avoir hérité des locaux.

¹² Selon Serge PAUGAM, la pauvreté marginale est celle du quart-monde des pays riches. On y compte peu d'individus, mais ceux-ci sont considérés comme des "cas sociaux".

La pauvreté laborieuse, quant à elle, s'utilise pour décrire des personnes qui ont un emploi la majorité de l'année, mais qui demeurent dans la pauvreté, du fait de la faiblesse de leurs revenus (revenus d'activité et prestations sociales). Selon la définition de l'INSEE, est considéré comme un travailleur pauvre une personne ayant été active (en emploi ou au chômage) pendant au moins 6 mois sur les 12 mois de la période de référence, dont au moins un mois en emploi. Les revenus doivent être inférieurs à 60 % du revenu médian.

¹³ Ouvrage *Les métamorphoses de la question sociale*, Robert Castel, Ed. Gallimard Jeunesse, 1999.

L'histoire des CHRS s'inscrit dans l'ancienne tradition de l'accueil religieux du pauvre, mais également dans une forme de résistance de l'intervention de l'Etat en matière d'assistance.

A partir des années 1950, émergent les « foyers » qui perpétuent des pratiques d'assistance. Le traitement de la marginalité n'étant pas encore affiché comme une priorité politique, le foyer fait office de refuge et de système de régulation des personnes en situation d'errance et d'instabilité sociale.

Ces établissements proposent des formes d'accueil, souvent en internat, conjuguées à diverses prestations matérielles assorties de réponses répressives : c'est l'apparition d'une catégorisation des individus « reclassables » et « non-reclassables ».

En 1953, le mouvement de refonte de l'assistance sociale, rebaptisée « aide sociale », donne un nouvel élan à l'hébergement social. Les pouvoirs publics cherchent à moderniser le dispositif d'assistance perçu comme représentatif du misérabilisme et de la répression.

Le décret du 29 novembre 1953 crée un chapitre intitulé « aide sociale en matière d'hébergement et de logement », qui renforce le statut fragile des centres de reclassement féminin qui deviennent des centres d'hébergement. Il élargit les missions de cette structure en permettant l'accueil des hommes.

L'aide sociale à l'hébergement est alors destinée à 4 catégories :

- les personnes en situation ou en danger de prostitution,
- les personnes libérées de prison,
- les vagabonds ayant accepté les mesures proposées en vue de leur reclassement,
- les personnes sans logement, sortant d'établissements hospitaliers, de cure ou de rééducation ou d'établissements sociaux ou médico-sociaux assurant l'hébergement de personnes handicapées.

Le décret du 2 septembre 1954 indique que le séjour en centre d'hébergement a pour objectif de faciliter la réadaptation sociale.

La remise au travail est donc remplacée par une intervention sociale plus affirmée qui passe par des formes de rééducation des comportements sociaux.

Pour autant, les pratiques de l'hébergement restent dissuasives pour les personnes en errance, en situation de marginalité ou d'oisiveté.

Les centres se créent en majorité en centre urbain, à l'initiative des associations caritatives.

Si les premiers centres ont été créés en direction des femmes, les centres s'adressant aux hommes représentant la majorité des vagabonds et des mendiants se développent à partir des années 1950.

L'organisation est essentiellement collective avec une séparation entre les établissements en direction des hommes et ceux des femmes.

Jusqu'à la fin des années 1970, les centres qui émergent organisent le temps des individus en fonction de la vie sociale (travail, repos, loisirs, nutrition), les individus y sont privés de liberté et de responsabilité (financière, civile, politique) et sont contraints à des échanges sociaux très restreints.

C'est sans doute la raison pour laquelle une grande majorité de personnes préfèrent demeurer en grande précarité plutôt qu'intégrer un centre d'hébergement.

La circulaire du 15 juin 1976 étend les champs d'activités de ce secteur qui, outre l'hébergement d'urgence et d'adaptation, devra financer des actions socio-éducatives auprès de familles dans le parc locatif social.

La loi du 19 novembre 1974 ouvre l'accueil aux familles, aux étrangers et à l'ensemble des individus « à la marge ».

Une professionnalisation du secteur de l'hébergement social commence à se faire jour.

Au milieu des années 1970, la norme de remise au travail, toujours prégnante au sein des centres, commence à se heurter à la montée du chômage. Certaines équipes proposent alors aux hébergés des ateliers internes allant du rempaillage de chaises aux travaux forestiers. Suite aux pressions exercées par la FNARS sur l'Etat, la circulaire du 10 septembre 1979 crée les Centres d'Adaptation à la Vie Active, au sein desquels les résidents des CHRS travaillant au titre de l'aide sociale à l'hébergement percevront un pécule. Ce dispositif sera à l'origine de l'insertion par l'économique.

Au milieu des années 1980, le réseau des CHRS occupe une place prépondérante au sein de l'hébergement social avec une vulgarisation des discours sur l'insertion et sur le développement des dispositifs dédiés.

On parle de plus en plus d'accompagnement social et non d'aide sociale. Les notions de parcours et de projet professionnel sont banalisées.

A partir de 1992, suite à de grandes périodes de froid, la priorité gouvernementale revient à l'accueil d'urgence.

Devant la pression des médias suivis par les pouvoirs publics, les CHRS relancent leur investissement en faveur de l'hébergement d'urgence.

Le premier Samu social est créé en 1993 à Paris par Xavier Emmanuelli.

Dans chaque département, sont créées des lignes téléphoniques d'écouterants pour les sans-abri : le 115. Très vite sont mis en place des accueils de jour où les personnes accueillies peuvent bénéficier d'une écoute, de repas et d'une douche ; les SAMU sociaux se multiplient pour aller à la rencontre des personnes à la rue.

A partir des années 90, les CHRS multiplient les activités proposées (insertion par l'économique, suivi à l'emploi, suivi médical, déplacement, formation), instaurent des guichets et procèdent à des évaluations de « situations rencontrées ».

La loi du 29 juillet 1998 renforce la base légale des ateliers occupationnels en CHRS.

Avec la loi contre les exclusions et à la demande de la FNARS, les CHRS deviennent en 1998 les Centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

La loi de janvier 2002 sur le droit des usagers a renforcé la recherche d'adhésion des usagers et institué l'évaluation des services pour donner davantage de lisibilité.

S'il reste toujours dominant, l'hébergement de réinsertion est de plus en plus entouré par diverses formes d'hébergement social ; de nombreux dispositifs d'hébergement et de logement plus ou moins transitoires ont émergé.

3. Quelques données sur les personnes accueillies en centres d'hébergement

Le recueil statistique de la MIPES fait état de 37 696 places d'hébergement en Ile-de-France pour la population en difficulté au 1^{er} janvier 2010¹⁴.

Parmi celles-ci, 4 508 places sont des places de stabilisation et 7 189 places d'urgence (dont 2 336 en hôtel).

En Ile-de-France, on compte, parmi l'ensemble des CHRS, 6 943 places qui sont réservées à l'insertion (3 250 à Paris), 1 332 places à l'urgence (209 à Paris) et 1 793 places à la stabilisation (799 à Paris).

Selon une enquête de la DRESS « Une nuit donnée » menée du 3 au 4 février 2009 auprès des CHRS, 66% des 4520 personnes hébergées sont des hommes.

¹⁴ Recueil statistique relatif à la précarité et la pauvreté en Ile-de-France disponible en téléchargement sur www.mipes.org.

78% de ces hommes sont des adultes isolés, tandis que les femmes ne sont en situation d'isolement qu'à hauteur de 45%.

9% des hommes sont en couple, avec ou sans enfant.

Il n'y a quasiment pas d'hommes seuls avec des enfants en hébergement d'urgence, alors que 18% des femmes sont des mères isolées.

Le « Guide des lieux d'accueil pour personnes en difficulté » 2010-2011, publié par la Préfecture de région Ile-de-France est un répertoire qui recense 644 lieux d'accueil de jour et différents lieux d'hébergement en Ile-de-France¹⁵.

Si l'on analyse les 644 lieux listés au sein de ce guide, il devient possible de dégager quelques statistiques sur le public accueilli (sexe et âge des personnes) :

- Type de public accueilli :

- 39% proposent l'accueil aux femmes accompagnées d'enfant(s),
- 30% proposent l'accueil aux hommes/femmes/couples,
- 23% proposent l'accueil des couples accompagnés d'enfant(s),
- 22% proposent l'accueil aux hommes accompagnés d'enfants,
- 14% proposent un accueil mixte hommes/femmes,
- 11,4% proposent un accueil réservé aux femmes,
- 11,8% proposent un accueil réservé aux hommes,
- 2,8% proposent l'accueil de couples.

Par tranche d'âge :

- 57% proposent l'accueil dès 18 ans sans maximum fixé,
- 11% proposent l'accueil aux 18/70 ans,
- 8% proposent l'accueil aux 15/30 ans (dont 6,4% aux jeunes de 18 à 30 ans),
- 7% accueillent sans condition d'âge (minimum et maximum),
- 1,5% proposent l'accueil à la tranche d'âge 40/65 ans.

¹⁵ Les maisons relais et les résidences d'accueil qui proposent un hébergement sans limitation de durée n'ont pas été intégrées à cette édition, il en est de même pour les résidences sociales et certains services d'aide à des publics spécifiques.

Conditions de réalisation de l'enquête

Le groupe « Femmes et précarité » de la MIPES a procédé durant le dernier trimestre 2010 et le 1^{er} trimestre 2011 à une enquête « semi-directive » auprès des professionnels de 23 centres d'hébergement d'urgence et d'accueils de jour franciliens.

Concernant les entretiens semi-directifs, il ne s'agit pas à proprement parler de questions, mais de laisser parler l'interlocuteur et de le « relancer » dès qu'il aborde un thème mentionné dans la grille d'entretiens. Il se peut donc que des thèmes émergent spontanément, parce que ce sont des préoccupations de nos interlocuteurs, alors qu'ils n'apparaissent pas dans le questionnement initial.

Les entretiens ont été menés sur site, après une prise de rendez-vous auprès des responsables et de certains travailleurs sociaux, selon le canevas suivant :

1° Présentation du centre : bref historique du centre, ses objectifs, les publics accueillis.

S'agissant des centres mixtes, depuis combien de temps sont-ils mixtes et si, avant la mixité, ils accueillaient des hommes ou des femmes. Pour quelles raisons ces centres sont-ils devenus mixtes ou inversement.

(Si aucun élément précis sur les publics accueillis n'est communiqué au cours de la réponse à la 1^{ère} question, est ajoutée la phrase interrogative : qu'est-ce qui a défini le choix d'ouvrir un centre d'accueil mixte / hommes-femmes ?)

2° Accueil des nouveaux arrivants dans le centre (accueil différencié selon que l'accueilli est une femme ou un homme).

3° L'hébergement mixte hommes-femmes est-il souhaitable et possible, pour vous et pour les accueillis et selon quelles modalités ?

4° A votre avis, quelles sont les limites et difficultés (plutôt mettre de côté l'aspect financier) dans la mise en place de structures mixtes ?

5° A votre avis, quelles sont les activités superflues ou manquantes pour chaque sexe au sein de votre centre ?

6° Pour les hommes et les femmes, quelles sont les actions mises en place en vue de préparer à la sortie, les types de projet et le suivi post-hébergement ?

7° Quelles préconisations souhaitez-vous formuler dans l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement ?

8° Thèmes de réflexion proposés :

Répartition des chambres, participation à la vie quotidienne (vaisselle, ménage des parties communes, accès à la télé, gestion d'alcool), ateliers, sorties, gestion de l'hygiène corporelle.

Au total, 23 centres ont accepté de nous recevoir : 11 accueillant des hommes et des femmes, 4 accueillant des femmes avec enfants, 6 accueillant des femmes seules, et 3 des hommes seuls (cf. chapitre 1 du rapport).

Les comptes-rendus écrits ont ensuite été analysés par le groupe et ont ainsi permis de faire émerger des pistes de travail et de réflexion.

Le plan d'analyse suivant a été proposé, chacune des parties ayant été confiée à un membre du groupe :

- Présentation des centres rencontrés,
- Architecture des centres,
- La vie dans les centres,
- Accueil et accompagnement,
- Regards des professionnels sur la mixité.

Vous trouverez ci-après la synthèse de ces entretiens.

Chapitre 1 :

Présentation des centres rencontrés

	Structure enquêtées	Publics accueillis
1	L'Arche d'avenirs	Hommes et femmes âgés de 18 ans et plus, en situation d'errance et d'exclusion, sans domicile, hébergés ou en logement précaire
2	CHRS Georges Harter	Couples avec enfants et femmes avec enfants
3	Confluences	Hommes et femmes souffrant d'une addiction
4	Les enfants du canal	Accueil mixte des personnes sans abri ou mal logées, en individuel ou en couple, avec animaux
5	Résidence Anne-Marie Blaise	Hommes et femmes âgés de plus de 50 ans, accompagnés par l'association des petits frères des Pauvres, qui n'ont pas ou n'ont plus de logement stable
6	Résidence Eugène Carrière	Femmes et hommes âgés de 50 à 60 ans en transition vers un relogement définitif
7	Résidence la Gaîté	Femmes et hommes âgés de plus de 50 ans, isolés, aux minima sociaux, ayant connu un parcours de rue
8	Résidence Vincent Compoint	Personnes âgées de 50 ans à 65 ans, accompagnées par l'association, semi-autonomes, avec pour objectif une réinsertion sociale par le logement
9	Sleep in	Hommes et femmes usagers de drogue et confrontés à des problématiques sociales, médicales et psychiques
10	110 Les Halles	Usagers de drogue en grande précarité
11	Centre Flora Tristan	Femmes victimes de violence conjugales avec ou sans enfants
12	La Maison bleue	Accueil inconditionnel de femmes enceintes ou sortant de maternité
13	Palais de la femme	Femmes seules ou mères avec enfant(s), sans condition de nationalité
14	CHRS Pauline Roland	Femmes seules avec ou sans enfants, en rupture sociale, aptes au travail
15	Centre Chrysalide	Femmes majeures isolées, sans domicile fixe
16	CHRS Les UniversElles/FIT (Foyer International des Travailleuses)	Jeunes femmes seules âgées de 18 à 25 ans, victimes de violences
17	La Halte des Femmes	Femmes majeures en situation de grande précarité et sans domicile fixe
18	Maison Cœur de femmes	Femmes en situation de grande précarité
19	La Maison des femmes	Femmes en errance de plus de 45 ans, en rupture de suivi et fragilisées par des problèmes de santé
20	CHS Servan	Femmes vieillissantes et très désocialisées, âgées de 45 ans et plus
21	Foyer Les Vignes	Hommes isolés, âgés de plus de 18 ans et sans domicile fixe
22	Foyer Vaugirard	Hommes sans domicile fixe âgés de plus de 50 ans, désocialisés et vieillissants
23	La Péniche du cœur	Hommes âgés au minimum de 18 ans

Par ailleurs, deux entretiens complémentaires ont été réalisés auprès de :

- La Cité refuge - Centre Espoir, CHRS qui accueille à ce jour des hommes seuls, âgés de 18 à 65 ans et qui, à partir de mai 2013, accueillera des familles et des couples ; à la fin des travaux (mai 2014) seront également accueillies des femmes seules.
- « L'Amirale Major Georgette Gogibus », CHRS qui, depuis début 2010, héberge indifféremment femmes et hommes majeurs, seuls ou en couples.

Ces deux entretiens donnent à voir comment a pu être pensée et appliquée, récemment ou dans un avenir proche, la mixité au sein de ces centres.

Chacun des établissements enquêtés par les membres de la MIPES a fait l'objet d'un compte-rendu.

C'est à partir de l'exploitation des réponses des responsables de structures et des travailleurs sociaux qu'il est possible de présenter un état des lieux. Cette première partie reprend les caractéristiques quant au genre des personnes accueillies ainsi que l'historique du centre le cas échéant.

Une offre diversifiée en termes d'hébergement et de logement¹⁶

La crise économique et la précarité professionnelle croissante, conjuguées à la pénurie de logement abordables et aux évolutions de la société contemporaine - ruptures conjugales, recul des solidarités familiales, montée de l'isolement - ont suscité l'émergence de besoins en logement auxquels le parc classique ne répond pas, soit parce qu'il est insuffisant, soit parce qu'il s'avère inadapté.

Aux côtés du public de personnes à la rue ou de grands marginaux, de nouvelles catégories de publics vulnérables apparaissent, formulant des besoins spécifiques.

Pour faire face à cette multiplication des besoins, divers produits d'hébergement et de logement temporaire ont été créés ces vingt dernières années par les pouvoirs publics. Cette création a été accompagnée de l'émergence de concepts nouveaux, qui donnent à ces formes de logement des missions diverses : accueil d'urgence, hébergement d'insertion, logement temporaire, et plus récemment, accueil pérenne dans des structures collectives ou encore hébergement de stabilisation.

L'accueil d'urgence a été conçu à l'origine pour apporter une réponse rapide à des situations exceptionnelles et ponctuelles, comme les périodes de grand froid. La notion d'hébergement d'urgence est apparue dans les années 80, avec la création des centres d'hébergement d'urgence (CHU), destinés à accueillir des personnes sans domicile fixe ou brutalement confrontées à une absence de logement.

Jusqu'à la publication de la loi sur le droit au logement opposable, le 5 mars 2007, le secteur de l'urgence s'est longtemps caractérisé par deux notions clé : la mise à l'abri et un accueil sans condition. Au-delà de la mise à l'abri, les accueils d'urgence peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion. L'offre évolue selon les saisons, certaines places n'étant ouvertes qu'en période hivernale.

La notion **d'hébergement d'insertion** est utilisée pour qualifier les missions et prestations des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), créés dans les années 70 et qui relèvent de l'aide sociale de l'Etat. Ces centres offrent aux personnes en difficulté un hébergement ainsi qu'un accompagnement destiné à les accompagner dans la réalisation d'un projet global d'insertion (dans le logement, le travail, la formation, la santé...).

¹⁶ Extrait du Cahier n°124 *Développer les réponses aux besoins d'accueil d'urgence et temporaire : les produits, le rôle, les organismes*, Union sociale pour l'habitat, juillet 2008.

Dans les années 90, des **formules de logement temporaire** alternatives au CHRS ont été inventées, inspirées généralement par des expérimentations associatives : les résidences sociales, les hôtels sociaux, les logements financés par l'allocation de logement temporaire (ALT), les logements proposés en sous-location.

Ces formules proposent un accueil d'une durée variable selon la réglementation et le projet social qui permet de mettre en œuvre un processus d'insertion et de préparer à l'accès au logement autonome.

Les résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS) créées par la loi ENL¹⁷ ont pour objectif de répondre aux besoins de mobilité de personnes à revenus modestes ou défavorisées. En tant qu'établissement commercial, elles ne proposent pas d'accompagnement social.

La notion d'**accueil durable** caractérise la maison relais, qui fonctionne sur un mode d'habitat semi-collectif, spécialisé dans l'accueil de personnes qui ne peuvent, du fait de leurs problèmes d'insertion sociale (marginalité, longue expérience de la rue et des structures d'hébergement, grand isolement, etc.) vivre en logement ordinaire.

1. Présentation des structures

1.1- Structures mixtes, qui accueillent des hommes et des femmes, avec ou sans enfants, en couples formés ou non.

L'Arche d'avenirs ESI (Département de Paris)

L'Arche d'Avenir est l'accueil de jour de l'association des Œuvres de la Mie de Pain.

Inauguré en 2001, l'Arche d'Avenir est labellisé Espace Solidarité Insertion depuis 2006.

L'Arche d'Avenir reçoit un public d'hommes et de femmes de plus de 18 ans en situation d'errance et d'exclusion, sans domicile, hébergé ou en logement précaire. Ces personnes sont orientées par le réseau associatif et les différentes maraudes exerçant sur Paris.

L'Arche d'Avenir est ouvert à tous, l'accueil y est gratuit. C'est un lieu de convivialité (cafétéria, atelier Scène Ouverte, découverte musée, rencontres sportives...), de détente (bibliothèque, coin repos) mais aussi d'insertion à partir d'ateliers (espace emploi, cours de français).

CHRS Georges Harter (Département de Seine-Saint-Denis)

L'Hôtel Familial, à Noisy-le-Grand, est l'une des 14 structures de l'Hôtel Social 93. Depuis sa création en 1994, le centre a dû faire évoluer les modes d'hébergement proposés, passant d'un accueil d'urgence de nuit au statut de CHRS, avec comme souci principal, l'adaptation des temps d'accueil à la situation des résidents.

L'établissement dispose de 50 places. Aujourd'hui, l'accueil est familial au sens large du terme. Les familles sont accueillies pour une durée de 3 mois renouvelable 2 fois, soit 9 mois au total, pour une cohérence avec le temps d'une année scolaire.

La situation géographique de l'Hôtel Familial, implanté dans le centre ville de Noisy-le-Grand, est un atout important. Les familles accueillies bénéficient de la proximité des services, des commerces et des transports.

Le CHRS dispose de 15 chambres de 9 à 16 m², pouvant accueillir deux à trois lits. Les sanitaires sont collectifs. Le CHRS dispose d'une grande bâtisse sur deux étages, d'une maisonnette sur un étage ainsi que de deux chalets.

Actuellement une pièce est réservée aux enfants et aux bébés, avec des livres et des jeux. Des activités collectives y sont proposées.

¹⁷ Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement.

Confluences (Département de Paris)

« Confluences » est l'un des 3 sites du CSAPA PSA 75.

Il est composé des dispositifs suivants : le service d'Accueil et le service d'Hébergement, et la consultation « Parenthèse » et la consultation « Jeunes ».

Il est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 20 h et le vendredi de 9 h à 17 h.

- Le service « accueil » s'adresse à toute personne majeure confrontée à un usage problématique ou à une dépendance vis-à-vis d'un (des) produit(s) psychotrope(s) ou d'un comportement. Des traitements de substitution sont délivrés in situ.
- Les appartements thérapeutiques (8 places) sont réservés à des personnes majeures ayant connu une dépendance à un ou plusieurs produits psychotropes.
- La consultation « Parenthèse » propose un espace de parole à des adultes qui, directement ou indirectement, s'interrogent ou s'inquiètent par rapport à des conduites à risque et/ou de dépendance chez des adolescents ou touchant leur entourage.
- La consultation « jeunes » est un espace ouvert pour des adolescents et jeunes adultes confrontés à des conduites à risque ponctuelles ou plus installées (usage de produits psycho-actifs, abus d'écrans...). Des actions de prévention auprès de jeunes sont menées dans les collèges, lycées, associations, CHRS et CHU.

Une équipe pluridisciplinaire intervient dans la prise en charge des usagers.

Adossé au CSAPA, « Confluences » gère 9 appartements de Coordination thérapeutiques réservés à des personnes présentant une (des) pathologie(s) chronique(s) et en situation de précarité.

Les Enfants du canal (Département de Paris)

Issue de l'action des Enfants de Don Quichotte sur le canal Saint Martin à Paris, au cours de l'hiver 2007, l'association a pour objet de créer et faire fonctionner des structures passerelles pilotes pour les personnes sans abri et mal-logées afin d'accéder à un logement adapté voir autonome.

L'association est née d'une réflexion entre personnes bien logées, mal logées et sans abris. Elle souhaite apporter par cet échange des innovations dans la prise en charge des personnes à la rue et au sein du dispositif social.

L'association assure l'accueil, le suivi et l'accompagnement de ces personnes.

Les activités développées sont les suivantes : la maraude, l'accueil de jour, l'hébergement, l'orientation vers les dispositifs de droit commun.

Le centre d'hébergement accueille de manière inconditionnelle des personnes sans abri ou mal logées, en individuel ou en couple, avec animaux.

Il est composé de deux centres : une première structure de 22 places et une seconde de 12 places réservées à des personnes en soins psychiatriques. Est également proposé un dispositif d'appartements partagés avec 12 places réparties dans des F2 et F3.

Résidence Anne-Marie Blaise (Département de Paris)

La pension de famille a ouvert en 1998.

Les logements sont destinés à des personnes qui n'ont pas accès à un logement autonome, du fait de difficultés cumulées dans des parcours de vie chaotique.

La mixité est équilibrée : 5 femmes et 8 hommes. Les résidents bénéficient d'un accompagnement par un référent de l'association.

Ce sont des personnes âgées de plus de 50 ans, accompagnées par l'association des petits frères des Pauvres, qui n'ont pas ou n'ont plus de logement stable : la plupart vivait dans des hôtels meublés.

Bien que nécessitant un accompagnement quotidien dans le maintien au logement et la vie sociale, les locataires sont autonomes physiquement. Ils sont âgés de 55 à 72 ans.

Le fonctionnement au sein de la résidence se rapproche d'un mode de vie « normal », offrant une alternative à l'isolement vécu dans des appartements autonomes, en proposant une vie commune, sociale et chaleureuse ainsi qu'un contact régulier avec l'équipe de la maison. L'acquisition d'un ancien local commercial au rez-de-chaussée a permis de proposer aux résidents un lieu d'accueil partagé avec l'implantation territoriale des Petits Frères des Pauvres, une ouverture sur le quartier, et une meilleure reconnaissance des actions.

Résidence Eugène Carrière (Département de Paris)

Ouvert en 1989, l'hôtel social Eugène Carrière est le premier établissement du 18^{ème} arrondissement créé par l'association Les petits frères des pauvres dans l'objectif de trouver des solutions d'hébergement pour que les personnes accueillies puissent passer de l'hôtel à un logement stable sans transition trop brutale.

C'est un immeuble de 6 étages loué à un propriétaire particulier. Il est constitué de 12 appartements, offrant chacun 3 chambres, les personnes partageant la cuisine, toilettes et salle de bains.

Cet hébergement transitoire permet, aux personnes orientées par l'association, un parcours de relogement adapté vers un logement permanent. L'accompagnement est mené conjointement par le responsable d'unité et les bénévoles en lien avec l'implantation territoriale. Il s'appuie sur l'accès aux droits, à la santé, et au logement.

L'hôtel social est destiné aux personnes qui s'inscrivent au début du parcours de relogement, après une 1^{ère} phase de stabilisation en hôtel. Cette période permet l'observation, la réadaptation à la vie quotidienne et à un logement, d'encourager la poursuite ou le démarrage des soins, de préciser ou d'affiner le projet de chacun.

Résidence de la Gaité (Département de Paris)

La Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) a décidé d'un projet architectural intergénérationnel mêlant sur un même site, avec une cour intérieure commune, 7 logements HLM familiaux, un commerce (une librairie), une halte garderie municipale et la pension de famille des petits frères des Pauvres.

Ce bâtiment, en L, est constitué de 20 appartements, offrant chacun une pièce d'eau (douche et WC) et une pièce à vivre avec cuisine, de deux pièces communes (la salle de restauration et le salon-bibliothèque) et une buanderie.

La pension de famille a ouvert en 2008. Elle loge, de manière durable, des personnes de plus de cinquante ans, isolées, aux minima sociaux, ayant connu un parcours de rue, dans un logement personnel et autonome tout en offrant un étayage par la présence de l'équipe et des temps collectifs réguliers avec les voisins et les bénévoles pour tisser et entretenir des liens sociaux.

Il y a actuellement 5 femmes et 15 hommes, les âges oscillants entre 55 et 70 ans.

Résidence Vincent Compoint (Département de Paris)

La résidence sociale Vincent Compoint a ouvert en 1991, elle se compose de 2 bâtiments séparés par une cour aménagée. Elle regroupe 23 logements (17 studettes et 6 deux-pièces). Un seul des bâtiments est équipé d'un ascenseur.

Le projet de la résidence sociale est de loger des personnes accompagnées par l'association, de leur permettre une réinsertion sociale par le logement.

Elle permet ainsi de vivre dignement chez soi, en bénéficiant du soutien de l'équipe de maison et de l'implantation territoriale, dans l'attente d'un logement permanent : HLM, pension de famille, logement autonome, foyer logement, EHPAD. L'hébergement en résidence sociale s'inscrit dans le parcours de relogement des personnes, les demandes étant étudiées en commission.

L'âge des locataires est de 50 à 65 ans ; ils doivent être autonomes physiquement pour intégrer la résidence.

Sleep In (Département de Paris)

La rénovation de certains sites urbains comme celui de l'îlot Chalons (12^{ème} arrondissement de Paris) au début des années 80 marque l'arrivée progressive d'usagers de drogue consommateurs d'héroïne sur le 18^{ème} arrondissement.

L'état délabré des immeubles et la situation socioéconomique des habitants du 18^{ème} arrondissement à cette époque (davantage centrés sur leurs difficultés personnelles que sur leur cadre de vie) ont facilité la « migration » urbaine de ce public et l'intensification des scènes ouvertes d'usage et de trafic. C'est dans ce contexte que le Sleep In ouvre ses portes en octobre 1994.

Le Sleep in a pour but la prise charge sociale et médicale des usagers de drogue, quelles que soient leurs situations. Du fait de son activité de centre d'hébergement d'urgence pour usagers en errance et de sa situation géographique (au cœur d'une zone de ventes et de consommations de produits stupéfiants dans le 18^{ème} arrondissement), ce site accueille des usagers poly toxicomanes actifs confrontés à des problématiques sociales, médicales et psychiques importantes.

Le Sleep In accueille les usagers pour l'hébergement d'urgence de 20h30 à 8h30 et dispose de 30 places d'hébergement dont 24 pour hommes et 6 pour femmes.

110, Les Halles (Département de Paris)

Le site « 110, Les Halles » du CSAPA PSA 75 est géré par l'association Prévention et Soins des addictions (Association 1901) du Groupe SOS. Il fonctionne sur un mode ambulatoire, spécialisé dans l'accueil et la prise en charge des personnes consommatrices de substances psycho actives (illicites ou licites : tabac, alcool, médicaments détournés) en errance sur le quartier des Halles.

Le « 110, Les Halles » est situé au centre de la capitale sur le second arrondissement, il est ouvert au public du lundi au vendredi, toute l'année (sauf les week-ends et les jours fériés).

Le « 110, Les Halles », dans sa forme actuelle, est ouvert depuis le 14 septembre 2004. Il s'agit de l'ancien CSST « Espace Parmentier » qui, enrichi d'un espace d'hygiène et de repos, a déménagé au 110 rue Saint-Denis.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, il constitue le pôle principal du CSAPA PSA 75.

Le centre propose des prestations d'hygiène, un espace de repos et une prise en charge globale pour le public accueilli dans le cadre d'une politique globale de réduction des risques liés à l'usage de drogue.

Les locaux se répartissent sur 4 niveaux : un espace d'accueil (rez-de-chaussée), un espace de repos et d'hygiène (au sous sol), un espace de consultation médico-sociale et de délivrance des traitements (au 1^{er} étage) et un espace administratif, de réunion institutionnelle (au 2^{ème} étage).

1.2- Centres qui accueillent les femmes avec enfants

Centre Flora Tristan (Département des Hauts-de-Seine)

Le Centre Flora Tristan est géré par l'association SOS Femmes Alternative, créée en 1975 pour porter sur la place publique les violences dont les femmes, au sein du couple, sont l'objet.

Le centre a été créé en 1978 par un mouvement féministe. C'est un lieu d'accueil et d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants. Il a d'abord été installé à Clichy, puis à Châtillon en 1986. Depuis plusieurs services se sont ouverts :

- Un CHRS d'Urgence de 15 places 24/24 qui peut recevoir à toute heure du jour et de la nuit toute l'année. Accueil pour 15 jours.

- Un CHRS d'Insertion en appartements de 30 places. L'accueil y est prévu pour 6 mois renouvelables. L'accompagnement social est global avec un contrat d'objectifs et est renouvelé tous les 6 mois.
- Un dispositif de Relais en appartements en cohabitation de 12 places. C'est un hébergement de 3 mois renouvelables. Y sont admises les femmes en situation d'emploi. L'accompagnement social est lié au logement.
- Un dispositif pour les Femmes Victimes de Violences (FVV92) composé d'un accueil téléphonique, de permanences avec ou sans rendez-vous et d'un groupe de parole.
- L'association assure des actions de sensibilisation pour les professionnels.
- Elle a été désignée « référente violences conjugales pour le sud des Hauts de Seine » par la Préfecture.

Maison Bleue (Département d'Ile-de-France)

Le CHU La Maison Bleue, de l'Association AURORE, est né suite à 2 fiches actions conjointes de l'Etat et du Conseil Général du 93 pour la création d'un dispositif d'hébergement destiné à l'accueil inconditionnel de femmes enceintes ou sortant de maternité.

Installé depuis 2006 dans un pavillon de Montreuil, il propose depuis 2009, 40 places mères-enfants sur un dispositif mixte : collectif et éclaté (appartements partagés). Chaque résidente accueillie bénéficie d'un accompagnement socioéducatif global, administratif, psychologique et sanitaire visant à formuler une préconisation d'orientation pertinente au SIAO¹⁸.

Ce service, cofinancé par la DRIHL et le CG 93 intervient donc sur 2 axes : l'urgence sociale (orientations par le 115 ou le SIAO 93) et la prévention des risques dans la relation mère-enfant (orientations par les services sociaux de secteur, de maternité, l'ASE et plus généralement tout professionnel intervenant auprès de ce public sur le département)

Depuis 2009, La Maison Bleue est un service du Pôle Urgence de l'Association AURORE ; à ce titre il est mobilisé pendant les dispositifs hivernaux en proposant des capacités d'hébergement supplémentaires.

Le Palais de la femme (Département de Paris)

Le Palais de la Femme a ouvert en juin 1926, il accueillait 600 femmes seules. Il appartient à la Fondation de l'Armée du Salut.

Depuis son origine, le Palais de la Femme accueille des femmes sans condition de nationalité.

Après d'importants travaux de réhabilitation de 2006 à 2009, il offre actuellement deux services différents : un centre d'hébergement et stabilisation pour 50 femmes avec 20 enfants, et une résidence sociale pour 300 femmes seules. Ces deux services assurent la concrétisation de la volonté associative de mixité sociale.

Les personnes sont accueillies dans des studios individuels avec des sanitaires privatifs.

CHRS Pauline Roland (Département de Paris)

Le CHRS Pauline Roland est géré par le CASVP (Centre d'action sociale de la ville de Paris). Il remplit une mission de service public.

Le CHRS a été reconstruit en 1974 sur le site d'un ancien hospice (fondé en 1891) accueillant des femmes en très grandes difficultés dont 72 mères et 28 femmes isolées.

La mission du CHRS Pauline Roland est d'accueillir, héberger, accompagner et soutenir dans leur démarche d'insertion socioprofessionnelle et de logement des femmes seules avec ou sans enfants, en rupture sociale, aptes au travail.

Le CHRS a également pour mission d'accompagner les résidentes à recouvrer leur autonomie, à accéder aux droits et à la citoyenneté, à les soutenir dans leur vie quotidienne et à favoriser leur accès à la culture.

L'objectif du CHRS est l'insertion socioprofessionnelle des femmes accueillies.

¹⁸ SIAO : Service intégré d'accueil et d'orientation.

1.3- Etablissements qui accueillent des femmes seules

Centre Chrysalide (Département de Paris)

Le Centre Chrysalide est ouvert depuis le 22 octobre 2007.

Il est un service délocalisé de la Cité André Jacomet gérée par l'association des cités du Secours catholique (ACSC).

Situé au 118, rue du Faubourg St Martin dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, il s'agit d'un centre de « stabilisation » actuellement financé par la DRIHL sous forme de subvention annuelle et d'allocation logement temporaire (ALT).

Le Centre Chrysalide accueille en urgence, et selon le principe de l'inconditionnalité, 40 femmes majeures, isolées, sans domicile fixe, orientées principalement par le 115 pour 25 places, par le SIAO-UP (service intégré d'accueil et d'orientation urgence Paris) pour 11 places et admises en direct pour 4 places.

L'hébergement est assuré 24 heures sur 24. Le principe de non remise à la rue est appliqué. La durée du séjour est établie en fonction des besoins de la situation de la personne.

L'hébergement se fait en chambres partagées (de 2 et 3 lits) équipées chacune d'une salle d'eau avec WC. L'accès aux chambres est sécurisé (accès par cartes magnétiques) ainsi que les biens des personnes (armoires individuelles de rangement fermant à clé).

CHRS Les UniversElles du FIT (Département de Paris)

Le CHRS « les UniversElles », géré par l'association FIT (Foyer international des travailleuses), une femme, un toit, héberge 60 femmes de 18/25 ans, victimes de violences. 88% des femmes expriment qu'elles se sont retrouvées en situation de rupture familiale, soit à la rue, soit hébergées quelques jours par des relations amicales ou de passage. Sur ces femmes, 36% ont subi au moins un viol. D'autres, se sont enfuies du domicile conjugal, confrontées à un conjoint violent auquel 27% d'entre elles ont été mariées de force.

Le FIT est situé dans un immeuble de 6 étages qui comporte notamment une cuisine moderne, un grand salon - qui peut accueillir les proches, mais qui se prête également à l'organisation de fêtes et de projections cinématographiques. Un espace au sous-sol propose un café, équipé d'un piano et d'un babyfoot.

Haltes-Femmes ESI (Département de Paris)

La Halte Femmes est un Espace Solidarité Insertion au sein duquel s'articulent un accueil collectif et un accueil individuel qui permettent de construire un projet personnel d'insertion sociale pour les femmes majeures en situation de grande précarité et sans domicile fixe.

Cet accueil inconditionnel vise à permettre aux personnes d'être accueillies en tant qu'êtres humains et citoyennes, dans le respect de leurs droits et leurs dignités.

La convivialité est de mise. Les femmes sont invitées à participer au quotidien de la structure. L'accent est mis sur la progression plus que sur les résultats.

La structure a vocation à recevoir celles qui ne demandent plus rien. C'est un temps de repos durant leurs parcours de vie pour leur permettre de retrouver leur dignité.

L'accueil de la structure se fait par le rez-de-chaussée dans un ancien local commercial. L'espace d'accueil se limite à deux grandes salles servant pour les repas et pour les activités, et de deux bureaux d'entretien.

Maison Cœur de femmes (Département de Paris)

La Maison Cœur de Femmes accueille 25 femmes en situation de grande précarité.

Une équipe présente 24h/24 assure l'accompagnement socio-éducatif et le bon déroulement de la vie quotidienne.

Les femmes sont invitées à se poser dans un premier temps afin de reprendre des repères, et un rythme de vie notamment par le biais de la participation aux tâches ménagères et à la

cuisine. Par ailleurs, la participation aux ateliers (2 par jour) permet des espaces d'expression et de création propices à un regain de confiance en soi et de relation avec autrui. Toute cette vie collective permet à chaque instant de travailler l'insertion sociale, préparant ainsi à plus long terme une meilleure insertion professionnelle lorsque celle-ci est envisageable.

Un accompagnement plus individualisé est mis aussi en place avec une personne référente et un contrat de séjour s'élabore en fonction de l'histoire de chaque femme accueillie et de ses désirs.

La Maison des femmes de Montrouge (Département des Hauts-de-Seine)

Créée en décembre 2007 à l'initiative du Samu Social, la Maison des femmes de Montrouge est un lieu d'hébergement pour femmes en errance.

Ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, ce lieu de quatorze lits s'adresse à des femmes sans-abri de plus de 45 ans, en rupture de suivi (social, médical ou autres) et fragilisées par des problèmes de santé (alcoolisme, troubles psychiatriques...).

L'accès se fait au fond d'une cour. Face à un centre d'hébergement d'urgence pour hommes, la Maison des femmes se présente en deux bâtiments distincts. Dans le bâtiment principal, une cuisine, des douches, une baignoire, des sanitaires, des chambres de deux lits et une grande chambre de quatre lits. L'autre bâtiment sert de salle d'ateliers et permet un accès à l'Internet.

La « Maison des Femmes » est un lieu d'hébergement spécifique, pour les femmes en errance, tentant de répondre à leurs besoins. Les personnes accueillies peuvent donc trouver en ce lieu, un espace sécurisant et adapté qui puisse leur permettre de se stabiliser.

Il est proposé aux femmes un hébergement durable, afin de leur permettre de trouver une solution adaptée à leur situation et de favoriser l'émergence d'un projet personnel. Pour cela, les femmes accueillies bénéficient d'un accompagnement individualisé, spécifique à la situation de chacune et pour une reconstruction, une autonomisation de la personne. La prise en charge des personnes commence par une durée de six mois, renouvelable autant de fois que nécessaire.

CHS Servan (Département de Paris)

Le Centre d'Hébergement de Stabilisation (CHS) Servan fut créé le 2 janvier 2006, il est à présent situé dans de nouveaux locaux au 52 rue Servan, Paris 11^{ème}.

La mission du centre est d'héberger, accompagner et reloger dans des logements durables et adaptés à leurs possibilités, des femmes particulièrement désocialisées, sans la contrainte d'un temps d'hébergement limité.

Le CHS accueille des femmes vieillissantes et très désocialisées, âgées de 45 ans et plus. Les candidatures sont proposées par les différents services sociaux de Paris, les associations (dont le CASP), les Espaces Solidarité Insertion parisiens (ESI), le recueil social de la RATP, le 115 de Paris, les maraudes.

L'hébergement se fait dans des chambres individuelles, doubles ou triples avec une participation financière mensuelle à l'hébergement.

Chaque résidente est libre de rester en journée dans la structure ou de s'absenter comme elle le souhaite. La liberté laissée à chaque femme permet d'être « entre dehors et dedans ».

1.4- Etablissements qui accueillent des hommes seuls

Foyer Les Vignes (Département de Seine-Saint-Denis)

Le foyer Les Vignes accueille des hommes isolés, majeurs, de tout âge et sans domicile fixe. Le CHS Les Vignes est un ancien CHU géré par le CASP, installé dans l'enceinte de la gare de l'Est, puis déplacé sur Pantin dans un bâtiment de la SNCF. Il est passé CHS en juillet 2007 avec la mise en place du PARSA (Plan d'Action Renforcé pour les Sans Abris), stipulant le Droit Au Logement Opposable.

Le bâtiment est mis à la disposition du CASP par la SNCF via une convention ; il est sur trois niveaux comprenant les bureaux ainsi que les chambres (40 places en chambres collectives de 4 lits).

Le CHS est ouvert 24h sur 24 et, 7 jours sur 7 et propose un hébergement sans durée limitée d'avance, les repas, et un accompagnement social personnalisé.

Foyer Vaugirard (Département de Paris)

Le Centre d'Hébergement de Stabilisation Vaugirard accueille des hommes sans domicile de plus de 50 ans, désocialisés et vieillissants, afin de leur permettre de se poser et de reprendre des habitudes de vie sociale, avant de mettre en œuvre leurs projets de vie.

Ancien CHU récemment transformé en CHS en 2008, le centre Vaugirard dispose de locaux mis à disposition par la SNCF sur un parking aérien de la gare de Montparnasse. Le CHS propose des conditions d'hébergement collectif; les onze chambres accueillent 34 résidents (10 chambres de 3 et 1 chambre de 4). Le centre est ouvert 24h sur 24h et propose un hébergement, pour une durée indéterminée, ainsi qu'un accompagnement social.

L'accompagnement social dispensé depuis l'ouverture en stabilisation, a permis à des personnes d'ouvrir leurs droits sociaux, de reprendre des démarches de soins, de s'inscrire dans une dynamique de reprise d'emploi ou de régulariser leur situation administrative.

La Péniche du cœur (Département de Paris)

Paul HOUDART est l'initiateur et le fondateur de la Péniche du Cœur. Il fut l'un des premiers collaborateurs de Coluche en 1985 et Président de l'Association Nationale des Restos du Cœur. Après avoir obtenu l'autorisation d'amarrer une péniche de 50 mètres entre le pont de Bercy et la gare d'Austerlitz, la Péniche fut inaugurée le 15 décembre 1994. Elle accueillera ses premiers hébergés au début de l'hiver 1995.

La Péniche du Cœur accueille tout au long de l'année des hommes pour des séjours entre une nuit (hébergement d'urgence) ou des durées plus ou moins longues (hébergement de stabilisation d'un maximum de 3 mois).

Une équipe de 150 bénévoles répartis en 9 équipes, partagent la soirée et le petit-déjeuner avec les 70 hébergés. Ils jouent un rôle essentiel pour créer une ambiance chaleureuse au sein d'un public isolé de tout (entourage familial, amis, cadre professionnel, etc.).

Le calendrier annuel est rythmé par des temps forts permettant ainsi aux personnes accueillies de quitter momentanément la « bulle » de la rue. Ces moments marquants sont Noël, le Nouvel An, la fête de la musique et des sorties hebdomadaires (ciné, théâtre, tournois sportifs à l'extérieur, etc.)

Les hébergés sont accueillis pour la plupart en chambre individuelle et quelques-uns en chambres de deux ou quatre lits. Le choix des attributions est effectué par les travailleurs sociaux dès l'arrivée des usagers et en fonction de leur situation du moment (soins, emploi, âge).

2. Positionnement des professionnels à l'égard de la mixité

2.1- Des institutions positionnées contre le mélange des sexes.

Certaines structures n'accueillent qu'un genre et souhaitent que leur fonctionnement perdure.

Cette pratique relève d'un positionnement historique ou idéologique en direction d'un genre et/ou, particulièrement lorsqu'il s'agit des femmes, de leur protection face à l'autre genre.

- **Des centres non-mixtes pour mettre en sécurité les femmes victimes de violences conjugales notamment.**

Des centres d'hébergement ont été créés explicitement en direction de l'accueil et/ou de la protection plus ou moins rapprochée des femmes en difficulté. Pour les intervenants de ces lieux, la mixité est strictement impossible à envisager sans aller à l'encontre de leur mission de protection des femmes reçues ou hébergées.

L'ensemble des professionnel-le-s rencontré-e-s s'accorde pour affirmer que la mixité n'est pas envisageable dans les situations de crise, notamment de violences conjugales (certains considèrent que la mixité pourrait être davantage envisagée dans des situations d'insertion, une fois la crise passée).

L'hébergement est, dans ces cas, davantage présenté comme une « mise en sécurité » plutôt qu'une « simple » mise à l'abri de la vie à la rue. Seules les femmes sont concernées par cette nécessité de mise en sécurité face à des hommes qui leur sont proches et qui exercent sur elles et/ou leurs enfants des violences physiques. Dans ces situations de violence de genre, puisqu'elles sont le fait d'hommes en direction de femmes et/ou de leurs enfants, tous les professionnels s'accordent sur le fait que la priorité de leur action est d'appliquer cette mise en sécurité. Il convient donc ici de protéger les femmes de leur (ex) partenaire violent, éventuellement de leur famille (l'adresse est tenue secrète) et de leur offrir un cadre sécurisé pour leur reconstruction en s'appuyant aussi sur la solidarité des femmes qui ont vécu les mêmes violences de genre.

Cette première phase du travail social passe au minimum par l'absence de mixité entre les hébergés, jusqu'à éventuellement une absence de mixité dans le personnel accueillant.

Dans ces centres, les femmes accueillies n'ont généralement pas connu la rue. Elles sortent de leur espace domestique dangereux, pour entrer dans une structure protectrice et sécurisée (caméra, gardien, adresse tenue secrète, etc.).

- **Des centres non-mixtes pour développer un « entre-soi » unisexe qui serait plus favorable à l'insertion sociale des hébergé-e-s.**

Pour certaines institutions d'hébergement, le positionnement est historique et militant en direction de l'hébergement des femmes.

L'engagement de ces structures depuis leur création sur un projet associatif centré sur la promotion des droits des femmes explique le choix de l'accueil exclusif des femmes, comme le résume une professionnelle lors d'un entretien « La question de la mixité ne se pose pas [...] c'est une question de militantisme ».

Un des centres d'hébergement en direction exclusive des femmes est ainsi présenté comme « un lieu rassurant en direction des femmes, un cocon » où elles peuvent « poser leur souffrance ». Du point de vue institutionnel, les hommes ne seraient pas en capacité de s'intégrer dans un lieu qui fonctionne comme « une maison, sur un mode participatif ».

Historiquement, il n'y a jamais eu d'accueil d'hommes dans ces structures. La mixité n'est pas envisagée ni envisageable.

Un centre d'hébergement réservé aux femmes voisine avec un centre d'hébergement pour hommes. Dans ce centre pour femmes, la mixité n'est pas envisagée mais elle est considérée comme possible à condition de remplir un certain nombre de critères de sécurité. Néanmoins, les faits démentent cette éventualité. En effet, dans ce centre d'hébergement jouxtant un centre pour hommes, les femmes ont demandé un aménagement spécifique (sous forme de palissade) pour marquer une stricte séparation des espaces dévolus aux femmes et aux hommes. Dans ce centre, la mixité du personnel est accueillie favorablement.

Les centres qui n'accueillent que des femmes souhaitent leur proposer « le lieu calme de sécurité » dont elles ont besoin en premier lieu lorsqu'elles passent ou ont passé du temps dans la rue. Selon le discours des professionnels, ce calme ferait défaut si des hommes étaient accueillis en même temps qu'elles. Il y a donc un lien entre le calme qu'il semble nécessaire de proposer aux femmes et la nécessité plus ou moins radicale de préserver leur sécurité physique.

Par ailleurs, les femmes sont censées s'investir dans le fonctionnement quotidien et « la vie du centre ». Pour les professionnels, il semble évident de demander une contribution aux femmes accueillies. Par contre, les institutions interrogées estiment que les hommes ne pourraient pas s'adapter à de telles conditions : « les hommes ne seraient pas en capacité de rester dans une maison sur un mode participatif ».

Il s'agit donc d'un obstacle supplémentaire à l'accueil mixte dans ces structures.

L'un de ces centres affiche une « priorité du centre est de mettre les femmes en mise à l'abri sécurisé » car il semble aux professionnel-le-s que les femmes, si elles sont plus « résistantes que les hommes à « entrer » dans la précarité, sont souvent beaucoup plus dégradées physiquement et psychologiquement » lorsqu'elles sont dans des situations de précarité. Elles ont donc besoin de cette « mise à l'abri sécurisée ».

Un centre d'hébergement assure un accueil exclusif de femmes de plus de 45 ans, dans un « espace sécurisant » en petite unité qui permet « la convivialité ». Là encore, l'accent est mis sur la sécurité physique et relationnelle. Ces conditions permettraient aux femmes qui ont connu une grande période d'errance, de se « stabiliser » et de se « projeter dans l'avenir ».

Un accueil de jour réservé aux femmes est conçu comme devant permettre de « retisser des liens avec un public éloigné des soins, dont les femmes font largement partie ». Selon le responsable de la structure, les femmes « souhaitent trouver le calme, se sentir en confiance, protégées ». Néanmoins, la structure (qui se présente comme favorable à la mixité) a changé de gestionnaire récemment et la question de la mixité se posera assurément.

L'accueil spécifique des hommes : peu questionné ?

Les centres qui accueillent uniquement des hommes ne développent pas spontanément d'argumentaire spécifique.

L'un deux affirme cependant « rien n'est fait pour les hommes » ou « tout est fait pour les femmes de toutes façons ». Il explique également que la mixité n'est pas envisagée par manque de place.

Ainsi il s'agissait de créer et de maintenir un lieu exclusivement destiné aux hommes. Dans ce centre « on y a fait le choix des hommes » car il semble que les hommes soient plus « fragiles » que les femmes, « ils sont plus fragilisés au niveau de la dépendance ».

On peut cependant s'interroger : tout est-il fait pour les femmes, ou bien pour les mères ?

Par ailleurs, l'enquête menée par la MIPES en 2009 sur « les femmes à la rue de plus de 50 ans »¹⁹, montre que les femmes ne sont pas accueillies plus « facilement » parce qu'elles sont femmes, puisque, au-delà de 50 ans, elles peinent aussi à trouver un hébergement durable. Nous ferons plutôt l'hypothèse que les femmes qui trouveraient plus facilement un lieu d'hébergement « bénéficient » du fait d'être mères ou de pouvoir potentiellement l'être (période reproductive). Elles seraient donc plutôt prises en charge au titre de la protection de l'enfance, et du rôle qu'elles ont à jouer à ce niveau, qu'au titre de leur protection face à la dureté de la vie à la rue.

¹⁹ [Etre une femme sans domicile fixe après 50 ans](#), colloque organisé par la MIPES le 20 janvier 2009.

Dans un centre où la mixité existe néanmoins au niveau de l'équipe, directement induite par la présence de bénévoles majoritairement féminines²⁰, elle n'est pas choisie et est surtout présentée comme source de difficulté, car pouvant générer des « problèmes relationnels » directement liés à la présence de femmes dans un lieu d'accueil réservé aux hommes.

Un autre centre, qui estime également répondre à la pénurie d'accueil pour les hommes, n'envisage pas de mixité car « il peut être perturbant pour des hommes de dormir sous le même toit que des femmes ».

Ici on peut faire l'hypothèse que l'indigence perturbe les rapports sociaux de sexes, et plus spécifiquement la division sexuée des tâches : en effet, le rôle traditionnellement dévolu à l'homme en tant que « Male bread winner » est mis à mal : les hommes sont dépendants de l'aide sociale d'une part, dont la mise en œuvre est de plus assurée par le personnel souvent féminin des institutions. En effet, l'indépendance financière, le rôle de pourvoyeur des finances d'un ménage et donc l'inscription dans le monde du travail est généralement mis à mal pour ces hommes hébergés et/ou présents dans des lieux d'accueil de jour. Cette distorsion est encore plus mal vécue en présence de femmes qui, dans la même situation ou en tant qu'intervenantes, ne peuvent ignorer leurs difficultés sociales. L'institution, en faisant le choix de la non-mixité, protégerait donc ces hommes de relations sociales qui risqueraient de les renvoyer à un échec (même provisoire) de la vie sociale. Ces institutions doivent tout de même négocier avec la réalité qui est que ces hommes entreront nécessairement en contact rapidement avec des femmes leur apportant une aide, qu'elles soient des professionnelles ou des bénévoles.

Toute autre est la posture des centres qui ne reçoivent que des femmes. Outre le fait que certains centres peuvent estimer que rien, ou trop peu, est fait pour les femmes, les structures spécifiques pour les femmes assurent un rôle de protection avec l'extérieur, et notamment des relations parfois problématiques avec des hommes. Cette protection est affichée comme indispensable pour aider les femmes et s'appuie aussi sur le principe de solidarité entre elles et trouve parfois son prolongement dans le genre exclusivement féminin du personnel salarié.

Les lieux qui se positionnent comme n'accueillant que des femmes argumentent que c'est entre femmes qu'elles peuvent se ressourcer, se poser dans une tranquillité relationnelle. C'est le cas de l'un des centres interrogés : « on travaille avec une sensibilité féminine, c'est un choix ». Ce ressourcement ne peut se réaliser qu'avec un entourage féminin « c'est un cocon pour ces femmes qu'il n'y ait que de l'encadrement féminin ». Il en va de même pour le centre d'hébergement qui accueille de jeunes mères seules où l'entrée est résolument interdite aux hommes, ce qui interroge ici sur la survalorisation du rôle parental dévolu à la mère, sans place laissée au père d'une part, ni à d'autres relations avec des hommes pour cette femme sanctuarisée en quelque sorte en tant que « mère ».

Le centre qui n'accueille que des hommes cherche lui aussi à « protéger » en quelque sorte les hommes d'une mise en situation relationnelle avec les femmes. Le responsable d'une structure affirme que les hommes sont en difficulté lorsqu'ils doivent partager des lieux et des temporalités avec des femmes, alors que, justement, dans leur vie avant la rue, ils ont souvent été en conflit avec leur conjointe.

En dehors des situations de protection physique absolue des femmes victimes de violences, se positionner contre le mélange des genres, constituerait pour les femmes comme pour les hommes une première étape dans le travail social.

²⁰ 38% de la population féminine française de plus de quinze ans déclare un engagement bénévole contre 36% de la population masculine française de plus de quinze ans. L'engagement dans le secteur social/caritatif rassemble 31% des bénévoles français. Dan FERRAND-BECHMAN, professeur de l'université Paris 8, estime que l'engagement des bénévoles de sexe féminin et de sexe masculin est relativement égal dans le secteur social : 6% des hommes bénévoles et 7% des femmes bénévoles. (Données : enquête 2010 de l'Observatoire du Bénévolat en France (IFOP/ France Bénévolat) et *La France Bénévole 2007* Enquête CERPHI/France Bénévolat.

2.2- Des institutions plus ou moins aux prises avec la gestion de la mixité.

- Des centres mixtes proposant un « accueil indifférencié » (ou la « mixité de fait »)

Dans plusieurs centres mixtes, la mixité a été introduite sans nécessairement que cela ait impliqué des changements dans l'organisation de l'institution, ni une réflexion sur le genre des hébergé-e-s. La mixité n'est pas vécue dans les entretiens comme un problème, ni même comme une question pour l'institution. Il apparaît dans de nombreux entretiens que la mixité n'a pas été « pensée ». Car, dans un certain nombre de structures, il s'agit d'une mixité « de fait » et elle n'est pas interrogée comme catégorie à penser ni à agir.

Se désignent comme « mixtes », les institutions qui accueillent des hommes comme des femmes mais aussi des institutions qui accueillent des familles ce qui les fait entrer dans la catégorie « mixte » même lorsqu'on y trouve de nombreux « mono-parents » qui sont majoritairement des femmes.

Dans la situation d'accueil de familles, il est entendu dans la conception de l'hébergement social²¹ que la mixité est évidente car les familles sont constituées d'un homme et d'une femme et de leur(s) enfant(s), voire d'une femme ou d'un homme séparé et de leur(s) enfant(s). Il est possible que le parent s'engage dans une nouvelle relation avec un nouveau ou une nouvelle partenaire. Leur accueil ne prévoit pas l'éventualité de leur séparation mais uniquement les problèmes inhérents à la garde des enfants, à l'application des droits de visites, etc.

Cette mixité choisie paraît s'imposer par la volonté initiale d'accueillir des couples et/ou des familles biparentales ou monoparentales. Puisque le couple est le plus généralement perçu comme étant l'union d'un homme et d'une femme, l'accueil de personnes isolées des deux sexes est alors présenté dans le discours comme une évidence.

- Des centres qui gèrent les effets de la mixité (ou une mixité positive)

Dans d'autres centres, la mixité a été réellement choisie, c'est à dire qu'elle a été pensée par l'institution, avec des modes d'organisation qui rendent possibles la cohabitation des deux sexes : séparer l'espace sanitaire, chambres individuelles, espace cuisine individuel, règlement intérieur précis sur les déplacements entre les étages, choix d'étage par sexe... La mixité est alors vécue comme un « plus », qui permet davantage d'« ouverture relationnelle », qui améliore « l'ambiance générale ».

Les personnes enquêtées avancent ensuite l'effet positif de la mixité sur la réinsertion mais aussi, sur les possibilités d'assistance : puisque les places sont mixtes, il est alors plus facile de répondre aux besoins des hommes et des femmes en recherche d'hébergement.

Deux questions pourtant primordiales ont été abordées dans de rares entretiens :

- la question du choix des hébergé-e-s vis-à-vis de cette mixité pour vivre dans ces centres mixtes, or les personnes en précarité ne choisissent pas en général leur lieu d'hébergement. Un certain nombre de structures note d'ailleurs que la mixité ne doit être envisagée qu'avec l'accord des personnes concernées.

- le fait que les équipes professionnelles doivent aussi adhérer au principe de la mixité et y être formées notamment si le centre accueillait jusqu'alors un seul sexe.

²¹ A ce jour, juridiquement la famille biparentale existe uniquement sous la forme homme-femme.

Chapitre 2 : Architecture des centres

1. La distribution des locaux est très différente d'une structure à l'autre.

Cette distribution des locaux est répartie de la façon suivante :

Certains studios sont meublés. Certains sont équipés d'une cuisine.

Le statut juridique de l'hébergement détermine grandement la distribution des locaux. Comment le genre entre-t-il en compte ?

Espaces collectifs

Certains centres mettent à disposition : une salle détente, un réfectoire, une salle de télévision, une laverie, des salles de jeux pour les enfants, une salle de sport. Certaines chambres sont équipées de toilettes.

Il est souvent constaté l'absence de locaux pour des activités communes, comme l'absence de cuisine pour préparer les repas et « faire la cuisine de son pays » : ce qui, semble-t-il, serait un regret pour certaines femmes hébergées.

Partager la salle de bain et les toilettes est difficile à vivre pour les résidentes car c'est pour elles une forme de violence de montrer leur intimité.

Logement

Dans certains centres, les femmes avec enfants sont logés dans une chambre d'une trentaine de mètres carrés avec une salle d'eau mais sans séparation physique du coin mère/enfant.

Les structures sont étudiées pour accueillir le plus souvent des personnes isolées et rarement des couples, des personnes à mobilité réduite et des personnes accompagnées d'animaux.

Dans d'autres structures où existe la mixité, l'accueil se fait dans 2 bâtiments, un pour les femmes et un pour les hommes.

Dans un lieu, la cour commune est le seul lieu pour fumer.

Certaines structures disposent d'appartements individuels qui servent d'extension à la capacité d'accueil et offrent ainsi aux résidents une vie autonome. Un de ces logements est même réservé comme atelier de jeux pour les enfants et pour recevoir parents et ami(e)s le week-end.

Dans une seule des structures, un logement de fonction est occupée 24 h/24 par le directeur et sa famille : la répartition des chambres est fonction des disponibilités des appartements et tout est facilité par la présence du directeur sur place 24h/24.

L'absence d'un responsable ou d'un gardien, la nuit et le temps du week-end, dans certaines unités de vie crée un grand sentiment d'insécurité chez les femmes présentes en trop petit nombre dans l'institution. En effet, un professionnel présent en continuité sur le lieu de la structure apporte aux accueillis hommes/femmes une sécurité supplémentaire.

Dans certains lieux, les chambres, studios ou appartements sont répartis en fonction des ressources, car le prix du loyer est fonction des mètres carré.

Ce sont les locaux avec leur taille et leur disposition qui déterminent parfois le public accueilli, mais en majorité il est noté que les locaux sont trop exigus.

Dans un des centres, les nouvelles arrivantes sont logées au 1^{er} étage pour être au plus près des professionnels qui doivent apprendre à mieux les connaître.

Dans un autre centre, l'accueil est organisé de telle façon que les femmes doivent passer sur une passerelle étroite occupée continuellement par une douzaine d'hommes ; de plus, à la

caféteria, le nombre de places assises est limité, ce qui ne donne pas envie aux femmes, en minorité, de s'y installer.

Lorsque des enfants vivent avec leur mère, un espace enfants est souvent prévu et même parfois une crèche. Il est précisé qu'il existe un problème de distribution de l'espace car, lorsque les pères viennent voir leur(s) enfant(s), aucune pièce n'est réservée pour ces rencontres.

Si dans certains lieux, les personnes peuvent trouver le calme, une certaine intimité et une sécurité, d'autres espaces d'accueil sont qualifiés de bruyants et très mal isolés.

Pour un des centres, le but est d'offrir aux personnes accueillies un espace privatif, de leur redonner une identité, de les stabiliser. La chambre est fournie avec un lit et les personnes accueillies doivent meubler leur chambre. Et lorsque ces personnes quittent le lieu d'hébergement, elles le font en emportant les meubles qu'elles ont achetés. Certaines personnes achètent un fauteuil, une télévision ou changent le papier peint alors qu'elles savent qu'elles ne vont pas rester définitivement dans cette chambre..... Lors de leur sortie définitive, ces personnes ont envie de conserver leurs affaires (ce qu'elles ne peuvent pas faire si elles retournent à la rue) et recherchent donc une solution de logement individuel.

On constate que le lieu architectural est souvent différent pour les hommes et les femmes (c'est-à-dire à la fois conçu différemment, voire contribuant à la séparation des sexes), ceci afin de répondre à une volonté de protéger les femmes considérées comme fragiles, de leur laisser le temps de se reconstruire, de se dynamiser.

2. La mixité passe par l'organisation et la réorganisation des lieux

Au cours de plusieurs entretiens, la mixité est présentée comme posant des problèmes organisationnels complexes : aménagements spatial et architectural, déséquilibre entre les femmes et les hommes d'un point de vue numérique (certains proposent des quotas minima de femmes), problèmes liés à l'alcoolisation des hommes, sentiment d'insécurité des femmes...

Certains centres écartent la mixité pour ces raisons organisationnelles, d'autres réfléchissent aux aménagements qui leur paraissent indispensables avant toute ouverture à l'autre genre, d'autres ont déjà réorganisé leurs locaux pour réaliser cet accueil mixte et enfin certains centres ont réalisé des aménagements pour limiter ou éviter les croisements ou côtoiements des genres.

Dans tous les cas, il semble nécessaire aux professionnels d'organiser ou de réorganiser les locaux lorsqu'il s'agit d'accueillir des femmes.

Pour les uns, il s'agira d'instaurer un quota de femmes dans le centre d'hébergement. Pour d'autres, les femmes se voient attribuer un étage spécifique, elles se trouvent donc toutes regroupées à un étage « pour des raisons de sécurité et d'intimité ».

Pour d'autres institutions, dans le cadre de la sécurité et de l'intimité, il a fallu réaménager et séparer les espaces sanitaires. Car outre les difficultés signalées autour du partage souvent « insupportable » des sanitaires (lavabos, douches ou baignoires, toilettes), toute une partie de l'intimité se joue dans cet espace qui a été organisé différemment dès que des femmes sont présentes.

La notion de respect d'intimité évoquée lorsque des femmes sont présentes n'est pas toutefois pas développée lors des entretiens.

Pour d'autres institutions, il est apparu nécessaire de prévoir des chambres individuelles si des femmes doivent être accueillies. Cela implique généralement des travaux de reconfiguration des lieux.

Enfin, certains évoquent la nécessité de création ou d'individualisation d'un espace cuisine qui nécessite de manière générale lui aussi des aménagements.

Que les structures interrogées soient déjà mixtes ou qu'elles expliquent les conditions requises pour le devenir, l'ensemble de l'argumentaire tourne autour de la sécurité des femmes et de la protection de leur intimité.

La gestion et la protection de l'intimité arrivent dans les discours au moment où est évoquée la possibilité ou la volonté d'ouvrir la structure, particulièrement le centre d'hébergement, aux femmes. Dans ce cas, la protection de leur intimité devient un des axes autour duquel peut ou ne peut pas s'organiser leur accueil.

Un responsable de structure pour femmes remarque d'ailleurs qu'un certain nombre de structures « se servent des femmes pour s'humaniser ». Cette humanisation contribue à la fois au respect de l'intimité physique des accueillis et à celui de leur individualité dans l'intervention sociale.

Les centres d'hébergement ont été pensés pour l'accueil en nombre de personnes en difficulté. Les femmes étant moins nombreuses et plus souvent accompagnées d'enfants, elles ont plutôt bénéficié d'accueils protecteurs de leur personne et de leur intimité, là où la masse d'hommes à protéger ne permettrait pas cette individualisation de l'aide sociale.

Le fait que les femmes soient accompagnées d'enfants peut constituer aussi une « raison » pour leur proposer un accueil plus individualisé. Il s'agit aussi d'héberger l'enfant, et sa mère, dans un environnement qui permette à l'enfant son développement dans les meilleures conditions.

Lorsque les professionnels ne s'opposent pas catégoriquement à la création de structures mixtes, des préconisations sur l'organisation des lieux sont systématiquement avancées.

D'ordre organisationnel :

- L'hébergement en centre mixte devrait être la résultante d'un choix éclairé et libre de la personne accueillie.
- La sécurité des femmes hébergées en centre mixte questionne, il est souligné qu'un intérêt particulier doit y être porté, notamment la nuit.
- La mise en place d'un règlement « strict » avec par exemple, l'interdiction de circuler dans les couloirs après une certaine heure.
- Pour accueillir des familles, les appartements doivent séparer les chambres des enfants et des parents et permettre une certaine autonomie familiale.

D'ordre architectural :

- La plupart des professionnels envisagent le maintien d'une séparation physique des hommes et des femmes à l'intérieur de locaux communs par :
 - La mise en place de deux « pôles d'accueils » distincts.
 - La séparation par étage ou par des chambres destinées aux hommes et des chambres destinées aux femmes.
 - La séparation des espaces de soins (douche/sanitaire), systématiquement identifiés comme posant le problème principal à la mise en place de l'accueil mixte.
 - L'augmentation de la capacité d'accueil en privilégiant les chambres et les studios individuels.

Un point de désaccord majeur apparaît autour de la cuisine. En effet, certains la préconisent collective et non individuelle, ou l'imaginent séparée pour « des questions d'hygiène », d'autres y voit au contraire la possibilité d'interactions mixtes, l'occasion de créer des « liens » et de favoriser une « bonne entente ».

Chapitre 3 : La vie dans les centres

1. Organisation des lieux d'accueil

L'accueil et l'accompagnement sont fonction du sexe de la personne accueillie. Cependant, le sexe n'explique pas à lui tout seul la différence dans l'organisation du quotidien des personnes hébergées dans les centres interviewés.

1.1- L'hébergement

Dans les centres enquêtés, les femmes, en général, sont logées soit en studios, soit en chambres à 2 ou 3 lits avec sanitaires privés (exception pour un centre, chambres de 6 et 8 lits). Les hommes sont eux, davantage logés en chambre collective.

Dans l'ensemble des structures enquêtées, les femmes sont responsables de la tenue de leurs chambres, et souvent elles doivent participer aux tâches ménagères quotidiennes (ménage, cuisine, vaisselle, agencement de la table, nettoyage de la laverie, prise en charge des containers).

Dans les centres d'hébergement pour hommes, l'entretien est généralement assuré par des entreprises extérieures car il semblerait que lorsqu'ils ont l'obligation d'entretenir leurs chambres eux-mêmes, des difficultés se posent régulièrement.

L'hébergement en chambre double ou triple est effectué en fonction des disponibilités.

Cette cohabitation forcée peut entraîner des rapports conflictuels entre des hommes ou des femmes qui ont un âge, un parcours, un statut différent et qui n'intègrent pas de la même manière les règles de vie définies par la structure.

Les femmes et surtout les jeunes semblent avoir plus de difficultés que les hommes à partager leurs chambres, estimant que leur intimité n'est pas respectée. Dans un des centres, la directrice doit mener une médiation et le cas échéant effectuer un changement de chambre.

1.2- Horaires

Certaines structures ferment leurs portes entre 22 heures et 6 heures du matin mais accordent des aménagements à ceux et celles qui travaillent de nuit, dérogations qui s'étendent aussi à des nourrices extérieures qui gardent de jeunes enfants à l'intérieur de l'établissement.

D'autres sont ouvertes 24h/24h. Pour certaines de ces structures, un agent d'accueil de nuit peut être présent ; des cartes d'hébergement peuvent être distribuées aux résidents.

Cette décision n'est pas motivée par le genre.

Dans beaucoup de centres (mixtes ou non), sont accueillis de plus en plus de travailleurs précaires aux horaires décalés. L'ouverture de nuit est devenue une nécessité.

Par contre, pour quelques structures « ouvrir 24h/24h » est un choix de l'association, choix souvent appuyé par une demande qui émane des résidents.

1.3- Repas

Concernant les repas, toutes les configurations ont été rencontrées : ensemble des repas fournis aux personnes hébergées, petit-déjeuner et diner seulement, préparation des repas en commun, obligation de participer à la préparation, mise à disposition d'une cuisine collective pour la préparation de repas individuels, repas collectif hebdomadaire...

Les règles entourant les repas semblent dépendre de deux facteurs : l'un matériel, l'autre architectural. En effet, tout dépend d'une part de la manière dont est perçu le temps du repas (fait-il partie intégrante du processus de réinsertion et de resocialisation ? ou est-il un besoin physiologique qu'il faut satisfaire ?) et de l'existence de locaux adaptés à la prise de repas en collectivité ou de cuisines collectives ou individuelles. Ces deux facteurs sont bien entendus dépendants l'un de l'autre et certains directeurs peuvent regretter l'absence de cuisine collective ou de salles de repas car ils souhaiteraient proposer une « activité cuisine ».

Dans certains centres, des ateliers « cuisine » s'organisent et sont l'occasion de créer du lien et d'échanger des pratiques tout en permettant un apprentissage qui permettra aux personnes hébergées d'être en mesure de vivre seules. Ce discours est particulièrement présent dans les centres qui accueillent des hommes et/ou des personnes avec un long passé de rue. Dans les centres pour femmes, les ateliers cuisine se vivent davantage comme des moments festifs et de partage autour des cultures traditionnelles des femmes présentes.

Les centres qui possèdent une cuisine et un cuisinier considèrent cela comme un luxe et se « battent » pour garder ce qu'ils considèrent comme un privilège permettant la création d'un espace d'échange.

Il semble que de manière générale, les C.H.U. proposent des prestations repas (soit petit-déjeuner, déjeuner et dîner, soit petit-déjeuner et dîner), souvent par manque de possibilité. Enfin, un des centres rencontrés oblige dans son règlement les résidentes à cuisiner et prendre en commun quatre déjeuners par semaine.

1.4- Visiteurs

Il n'existe pas de règles généralisées.

Cela peut aller du refus à l'accès du Centre, à l'accueil en salle de visite, jusqu'à la possibilité de recevoir un invité pour une nuit dans sa chambre (en prévenant la direction et en donnant son identité) ou de loger cet invité pour une certaine durée. C'est alors le résident qui est responsable du comportement de son invité.

Le choix d'autoriser les visites extérieures dépendent de deux facteurs :

- soit protéger certains types de population,
- soit faciliter la réadaptation dans le monde de l'habitat classique et le réapprentissage de la vie autonome d'hommes et de femmes.

Certains responsables mentionnent que la possibilité d'accueil dans la structure même en salle de visite a permis le rapprochement et la reprise de liens familiaux.

1.5- Conseil de la vie sociale - Comité des résidents

Au travers de ces instances où se retrouvent résidents, salariés et parfois invités extérieurs, des décisions importantes peuvent être prises qui règlent la vie quotidienne de l'établissement. Elles permettent également l'expression de certaines propositions qui peuvent être novatrices.

Elles facilitent une plus grande implication dans la vie collective de la structure : améliorations des locaux, des repas, des horaires, des activités culturelles ou autres (ouverture 24h/24h, aménagement de la salle de séjour et participation avec les salariés au travail de peinture).

1.6- Enfants

Ceux-ci sont logés avec leurs parents, majoritairement des femmes/mères (en couple ou célibataire), dans de grands appartements partagés, des studios individuels ou de grandes chambres aménagées pour accueillir des familles monoparentales.

Peu d'informations sur la vie quotidienne ont été recueillies. Les conditions d'accueil mettent à disposition crèche, salle de jeux, espace enfants, halte garderie, avec parfois la présence dans certains centres d'éducatrices de jeunes enfants.

1.7- Les chiens

Une seule structure interrogée accueille le maître avec son animal.

Malgré les besoins, cet accueil se fait à minima sur Paris. Ainsi, peu de propriétaires de chiens peuvent bénéficier d'une prise en charge tant qu'ils souhaiteront garder leur animal. Ainsi, être propriétaire d'un chien réduit considérablement les possibilités d'hébergement.

2. La sexualité des hébergés

Ce thème a été abordé avec les responsables de trois établissements qui sont :

- un foyer de stabilisation qui accueille des hommes de plus de 50 ans,
- un CHRS accueillant uniquement des femmes,
- une structure mixte.

La plupart des hommes hébergés dans le foyer de stabilisation ont des occupations à l'extérieur. Trois scénarios se distinguent chez ces personnes :

- celles qui portent un vrai regret d'être seules et sont à la recherche d'un ou d'une partenaire,
- celles qui recherchent une relation uniquement pour la sexualité,
- celles qui souhaitent constituer une famille avant qu'il ne soit trop tard.

S'agissant du CHRS, accueillant des femmes relativement jeunes, la visite dans les chambres est autorisée 24h/24h. Dans le cas de chambres doubles, il faut obtenir l'accord de sa colocataire pour recevoir une personne extérieure.

Des préservatifs sont à disposition. La sexualité est clairement parlée – hétérosexuelle, bisexuelle, homosexuelle – il n'existe pas de tabou.

La personne qui reçoit se doit de donner le nom de l'invité(e) et doit recueillir l'autorisation pour l'accueillir.

A ce jour, aucun problème de violence ou de débordement n'est constaté. Il n'y a pas d'horaire d'entrée et de sortie.

Au sein de la structure mixte, les résidents ont le droit de recevoir un ou une invitée qui vient passer la nuit et dont ils seront responsables. Le centre doit en être averti le soir avant 18 heures.

En réunion, sont évoquées la prévention, la sexualité hétérosexuelle et homosexuelle.

Néanmoins les responsables se doivent de rester vigilants et à l'écoute de ce qui se passe afin de ne pas voir se développer « une prostitution de fait », d'arrangement, où le plus fort profite du plus faible et où « l'on couche pour un paquet de cigarettes ».

Il est ainsi d'usage de limiter la possibilité de visite par des personnes extérieures. Dans la plupart des centres d'hébergement, les visites personnelles sont interdites et elles le sont à de très rares exceptions tout particulièrement dans les chambres ; certains centres interdisent de la même façon les visites dans les appartements satellites. Dans certains centres mixtes, les visites de personne hébergée à personne hébergée, sont interdites, interdiction doublée de l'obligation de laisser sa porte ouverte. Dans les centres qui

autorisent les visites, il existe 3 cas de figure allant de la liberté totale (avec néanmoins une obligation d'information imposée pour des raisons de sécurité), aux visites libres en journée seulement et aux visites tolérées dans une salle ou un « coin » particulier du bâtiment. Les centres hébergeant des couples ont un discours plus libre par rapport à la sexualité : l'activité sexuelle étant « banale » dans un couple, celle des personnes célibataires hébergées est alors envisagée avec moins de difficultés que dans les centres non mixtes et les personnes hébergées peuvent ainsi recevoir librement.

Chapitre 4 : Accueil et accompagnement

1. Intervention sociale

Sur les 23 structures enquêtées, 11 accueillent exclusivement des femmes seules ou avec enfants, 3 accueillent des hommes et 9 accueillent hommes et femmes.

Les enquêteurs n'ont pas demandé aux responsables de structure quelle était leur formation initiale. Parmi les « directeurs/directrices ou chefs de service » interrogés, la parité sexuelle est de mise avec 11 femmes et 11 hommes en charge de la responsabilité de la gestion d'une structure.

Il y a 23 métiers représentés qui peuvent être regroupés en 6 catégories :

1. Gestion : chef de service, directeur, secrétaire, maitresse de maison.
2. Accompagnement social : assistante sociale, travailleur social, conseillère en économie sociale et familiale, accompagnateur-trice social-e, TIFS, conseillers juridique.
3. Accompagnement éducatif : conseillère éducative, éducatrice, éducatrice spécialisée, AMP, animateur.
4. Accompagnement médical et psychologique : médecin généraliste, gynécologue, infirmière, psychiatre, psychologue.
5. Personnel de service : agent de service, agent de maintenance, agent technique, agent d'entretien.
6. Personnel d'accueil : agent d'accueil, permanent, permanent de nuit, veilleur de nuit.

Bien que les postes occupés au sein des centres soient majoritairement féminins, la présence des hommes est surtout remarquée sur des postes de direction, de maintenance et de présence la nuit. Sur la totalité des structures, seule une femme occupe un emploi de permanent de nuit et ceci dans une structure accueillant des femmes.

L'entretien et la gestion des repas/cuisine sont réservés le plus souvent aux femmes.

Dans les groupes « accompagnement social » et « accompagnement éducatif », les femmes sont largement surreprésentées ; sur 73 personnes au total, on trouve 11 hommes, dont 5 animateurs.

Notons aussi que l'accompagnement médical et psychologique, lorsqu'il a été abordé, semble exclusivement féminin : assuré par des femmes et proposé à des femmes.

D'une manière générale, on peut constater une répartition « classique » femmes/hommes dans les métiers présents au sein des centres d'hébergement étudiés : les hommes assurent la sécurité et l'entretien matériel tandis que les femmes sont présentes soit dans les métiers relationnels (social, éducatif, soins) ou liés à la cuisine et au ménage.

En fonction du niveau d'études, un meilleur équilibre femmes-hommes semble s'installer, c'est notamment le cas au sein de postes à responsabilité, voire de direction. La présence du genre masculin dans l'accompagnement socio-éducatif reste exceptionnelle et se trouve davantage dans les structures accueillant des hommes ou une population mixte. Les hommes sont souvent au rôle d'animation (activités sportives, jardinage, bricolage).

Certaines structures accueillant des femmes victimes de violence ont montré une volonté explicite d'intégrer des hommes dans leur équipe avec pour objectif de pouvoir travailler avec les femmes sur les représentations qu'elles ont des hommes et sur les modes de

fonctionnement avec le genre opposé. Cependant, il nous a été expliqué que ces professionnels masculins avaient renoncé rapidement à leur poste, compte tenu de la violence des propos recueillis concernant leur propre genre. Des centres accueillant des femmes tiennent un discours toutefois à cette mixité.

1.1- La mixité des équipes

D'une manière générale, pour les professionnels interrogés, le travail et le suivi social des personnes reçues ne doivent pas nécessairement être différents selon qu'ils s'adressent à un homme ou à une femme. Certains interlocuteurs notent que c'est le même travail, les mêmes objectifs de prise en charge vers un nouveau projet, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.

Lorsque la rencontre des genres pose problème, c'est au niveau relationnel et du fait que le passé des personnes (homme ou femme) accueillies semble entrer en résonance problématique, voire négative avec l'autre genre.

D'où les décisions d'accueil non mixte et/ou d'équipe de professionnels non mixte.

Certaines structures qui n'accueillent que des femmes affichent leur résolution à n'avoir que du personnel féminin. Les raisons invoquées sont celles de la protection des femmes et de la reconstruction par un entre-soi féminin.

Dans certains cas, le personnel masculin est recherché ou son absence est déplorée dans un cadre d'équilibre et de rapprochement du monde ordinaire, selon le principe de complémentarité des sexes. Pourtant l'on pourrait s'interroger sur cette (hyper) sexualisation des travailleurs sociaux, qui sont avant tout des professionnels, quel que soit leur sexe, âge, origine, etc.

Soit la structure regrette la trop importante présence statistique de femmes dans le personnel accueillant au nom d'un éloignement du monde extérieur qui est mixte, soit elle souligne que le personnel féminin « trop » nombreux peut attiser des problèmes relationnels et/ou affectifs chez des hommes fragilisés socialement.

Néanmoins, il semble très difficile, en tout cas à moyen terme au vue de la composition homme/femme dans les formations sociales, de rééquilibrer la répartition femmes/ hommes au sein des équipes de professionnels²².

Une directrice de structure, strictement organisée pour la prise en charge de femmes avec enfants, souhaite introduire un professionnel masculin dans son personnel éducatif car il lui semble que l'absence totale de référent masculin auprès de ces femmes et de leurs enfants peut être préjudiciable à leur éducation. Un référent professionnel masculin lui semble de nature à atténuer l'unicité féminine du référent éducatif. Néanmoins, elle souligne qu'il se pose un certain nombre de problèmes dans la masculinisation des professionnels éducatifs auprès de la petite enfance : non seulement, les hommes y sont statistiquement très rares, mais encore, ceux qui sont en poste se heurtent parfois à l'idée que l'éducation des enfants en bas âge est mieux assurée par des femmes (mères ou professionnelles) et que ces enfants risquent de « mauvaises rencontres » avec ces hommes, même professionnels de la petite enfance.

Accompagnement genré selon qu'il s'adresse à un homme, une femme ou une famille ?

Tout ce qui concerne l'accompagnement social proprement dit, c'est-à-dire l'accès aux droits, la recherche du travail, l'accès aux soins, est proposé dans la majorité des structures.

²² Les données disponibles concernant les entrées en formation montrent, certes, une progression des étudiants mais les proportions continuent d'être largement en faveur des étudiantes.

Ceci est également valable pour une partie de l'animation : sorties à l'extérieur, repas collectifs, activités de jardinage, vacances.

Il est à remarquer qu'il y a une volonté des professionnel-le-s dans plusieurs établissements de mettre davantage en relation les hommes et les femmes. Cette tentative est souvent observable à l'occasion de moments festifs où peuvent être invitées les personnes du sexe opposé accueillies dans une autre structure ou à travers des activités ouvertes sur l'extérieur, voire à d'autres structures. Ces tentatives de rapprochement ne sont pas sans provoquer parfois un malaise, surtout parmi la population féminine, mais peuvent donner l'occasion d'aborder les représentations de chacun/chacune du sexe opposé.

L'accompagnement psychologique est proposé prioritairement aux femmes : sur 6 postes de psychologues recensés, 4 se trouvent dans des structures pour femmes, 1 dans un accueil de jour mixte et un dans le cadre de la prise en charge en appartements thérapeutiques où la prise en charge psychologique rentre dans le dispositif des soins en addictologie.

Le regard porté sur les femmes et leurs capacités à rebondir est davantage lié à la notion de fragilité psychologique, d'une blessure subie et au besoin de pouvoir se reconstruire au travers d'une démarche centrée sur elle-même. L'accompagnement des hommes se base davantage sur des activités plus visibles, voir productives (sport, bricolage, jardinage).

L'approche du corps se traduit par des ateliers de bien-être et d'esthétique, relaxation, massage, bio-danza pour les femmes, et sport pour les hommes.

Nous pouvons remarquer l'absence totale des activités qui incluent la notion du toucher dans les structures masculines. Par contre la présence des socio-esthéticiennes est de plus en plus courante dans les structures d'accueil de jour mixte.

Les activités favorisant l'expression, tels que l'écriture, le théâtre, la peinture sont en majorité proposées aux femmes.

L'ensemble des activités vise une reprise de confiance en soi, la revalorisation de la personne afin qu'elle soit en capacité de s'inscrire dans une dynamique d'insertion, que ce soit à travers l'emploi, les soins ou le logement.

Par conséquent, on peut interroger cette différence genrée :

- Les hommes ont-ils moins besoin que les femmes de trouver des moyens d'expression ?
- Le bien-être corporel et la beauté sont-ils une ressource essentielle pour la reconstruction des femmes ?
- Dans le travail avec une population dit « extrêmement désocialisée », l'identité sexuelle peut-elle paraître comme un des leviers encore possible pour rebondir ?
- La différence dans l'accompagnement proposé provient-elle des professionnels ou est-elle liée à la demande des personnes accompagnées ?

2. Activités proposées dans les structures

2.1- Tableau des activités proposées au sein des structures interrogées

Public accueilli au sein de la structure	Types d'activités identifiées lors des entretiens	Projets ou souhaits
Femmes	<p>Bien-être : esthétique, coiffure, manucure, soins du visage, art-thérapie, bien être du corps, gymnastique douce, stretching, relaxation, massage, socio-esthétique, piscine</p> <p>Activités de création : ateliers loisirs créatifs, bijoux, marionnettes, création, couture, cuisine, pâtisserie, saveurs du monde, préparation de repas, collage</p> <p>Autres : dessin, chant, ateliers de jeux avec les enfants, jeux de société, jardinage, atelier emploi, bibliothèque, internet</p> <p>Rapport à l'écriture et à la langue : apprentissage du français, cours d'alphabétisation, ateliers d'écriture collectifs, soutien scolaire, élaboration de revues de presse.</p> <p>Sorties culturelles : théâtre, cirque, voyage</p> <p>Projets culturels : production d'un livre, tournage de films</p> <p>Animation collective : accès au logement, atelier emploi, recherche de travail, droit des femmes, conseil de vie sociale, groupe de parole</p>	Yoga, chant, atelier perles, atelier cuisine, sorties culturelles
Hommes	<p>Activités physiques : sport, foot, course à pied, marche à pied</p> <p>Sorties collectives : pique-nique et repas rencontres, sorties musée ou cinéma, sorties barbecue</p> <p>Autres : atelier espace internet, alphabétisation, accès emploi, rédaction de CV et lettres de motivation, voyage, défilé photo, peinture, pétanque, jardinage, atelier cuisine</p>	Pétanque, pêche
Mixte	Ateliers internet, voyages, sorties collectives : pique-niques collectifs, goûters partagés, repas-rencontre et groupe de parole, soirées à thème, sorties extérieures, jardin potager, écriture et théâtre, jeux de cartes	Epicerie sociale

2.2- Activités réservées officiellement à un sexe

D'après l'enquête menée auprès des responsables de centres, il apparaît que certaines activités se trouvent réservées de manière officielle à un genre.

S'agissant des femmes, ce sont notamment des activités liées à la recherche du bien-être tels l'esthétique, la coiffure, la manucure, les soins du visage, l'art-thérapie, le bien être du corps, la gymnastique douce mais aussi des activités de création comme les ateliers loisirs créatifs, bijoux, marionnettes, couture, cuisine, pâtisserie, saveurs du monde.

Sont également bien souvent étiquetées comme des activités réservées aux femmes le dessin, le chant, et les ateliers de jeux avec les enfants.

Les résidentes interrogées indiquent que certains ateliers comme la cuisine sont appréciés car ils permettent de créer du lien.

Sont attribuées aux hommes les activités liées à l'effort physique tel le sport (foot, course à pied).

2.3- Activités non réservées, mais occupées « de fait » par un sexe ou un autre

Par ailleurs, certaines activités pourtant non réservées à un sexe particulier se trouvent de fait occupées par un genre.

En premier lieu, force est de constater que les femmes occupent largement toutes les activités liées aux besoins corporels tels la gymnastique, la piscine, qui sont des activités qui se pratiquent individuellement, le stretching, la relaxation, le massage.

En outre, elles semblent également davantage attirées que les hommes par l'apprentissage du français, les cours d'alphabétisation, les ateliers d'écriture collectifs, le soutien scolaire, l'élaboration de revues de presse.

Concernant les sorties culturelles, il est relevé une plus grande appétence des femmes pour les sorties culturelles tels le théâtre, le cirque, la mise en place de projets culturels (production d'un livre, tournage de film).

Enfin les femmes participent volontiers aux animations collectives organisées par les centres sur des thèmes bien précis (accès au logement, atelier emploi, recherche de travail, droit des femmes) ainsi qu'au conseil de la vie sociale.

En second lieu, les hommes sont plutôt enclins aux sorties barbecue, au jardinage et de manière générale aux sorties collectives mixtes tels les pique-nique et les repas rencontres.

Sur ce dernier point, les hommes ne sont pas les seuls intéressés par les sorties collectives, les femmes ont également montré un fort intérêt pour les repas collectifs mais cela reste plus accentué chez les hommes, à la lecture des entretiens.

Les centres accueillant des hommes proposent en majorité moins d'ateliers que les centres mixtes ou hébergeant exclusivement des femmes.

Certains responsables ont évoqué le fait que les hommes n'étaient pas intéressés par les ateliers, qu'ils préféreraient s'engager bénévolement dans des associations pendant la journée.

En effet, il est observé que les femmes investissent plus facilement les activités proposées par les centres d'hébergement.

Toutefois, pour certains ateliers, il semblerait que leur appropriation soit identique chez les hommes et les femmes.

Il en est ainsi pour les ateliers internet, les voyages, les sorties collectives : pique-niques collectifs, goûters partagés, repas-rencontre et groupe de parole.

A ce sujet, certaines résidentes interrogées dans le cadre d'une autre enquête revendiquent la mixité pour certains ateliers comme l'atelier bien-être et cuisine, « cela encouragerait la bonne entente ».

D'autres femmes interrogées précisent qu'elles ne classent pas les activités par sexe, elles-mêmes se sont vues proposer des ateliers jardinage, bricolage, peinture, sorties culturelles, voyages, bien être, etc.

2.4- Activités souhaitées

Parmi les activités souhaitées, les sorties collectives (culturelles ou autres) et voyages reviennent régulièrement.

Un des centres souhaiterait développer les moments festifs mixtes, grandement plébiscités par les résident-e-s tandis qu'un autre envisage d'organiser des soirées thématiques encadrées par un animateur.

Un des centres souhaiterait organiser des sorties culturelles et un atelier « perles » pour les femmes, cependant ce dernier entraînerait un coût assez élevé alors qu'un autre centre recherche des bénévoles pour animer des sorties pêche et pétanque.

Enfin, l'un d'entre eux mène actuellement une réflexion sur la création d'une épicerie sociale qui permettrait de valoriser les résidents et de créer du lien social.

3. Accompagnement social

Deux types de figures par rapport à la question du genre peuvent se présenter :

3.1- Les structures qui veulent ouvrir les professionnels à la mixité, mais pas aux accueilli(e)s comme par exemple :

- Une structure d'accueil non mixte qui fonctionne avec du personnel mixte. Le développement d'ateliers permet aux femmes d'entamer un travail de « reconstruction » et de « mise en confiance ». Le professionnel interviewé de la structure affirme que cette démarche « paraît impossible dans le contexte de la mixité pour les personnes accueillies ». Il en veut pour preuve que les femmes refusent de se rendre au restaurant social de l'association, se sentant « écrasées et étouffées » par l'ambiance majoritairement masculine du lieu. Il fait un lien explicite entre l'exclusivité féminine du lieu et l'investissement des accueillies dans le fonctionnement quotidien de la structure, « elles se sentent chez elles ».
- Dans une autre structure, les femmes accueillies ont demandé que soit dressée une palissade destinée à les séparer du centre d'hébergement pour hommes au niveau de la cour commune aux deux structures.
- Un établissement accueillant des femmes propose toute une gamme d'ateliers ou d'animations collectives en direction des hébergées, allant de l'accès au logement, la recherche d'un travail, les droits de la femme, jusqu'à un atelier « esthétique ». La structure a ouvert des places d'hébergement pour des femmes avec enfant(s) de 0 à 6 ans, ce qui l'incite d'ailleurs à envisager l'ouverture d'une halte-garderie. La mixité chez les professionnels ne semble ni recherchée ni interdite, que ce soit du côté des salariés de l'équipe pluridisciplinaire ou du côté des bénévoles.

3.2- Une mixité à géométrie variable

Il y a aussi des situations d'entre-deux c'est-à-dire des structures qui mettent en place un projet et une réflexion autour de la mixité ou la « dé-mixisation » d'activités (exemple : l'accueil est mixte et il y a une expérience d'accueil non mixte à jour et heure spécifiques).

- Dans un accueil de jour, l'accueil est mixte et des ateliers cuisine ont été mis en place en direction des femmes. D'autres ateliers sont proposés aux deux genres comme l'écriture et le théâtre.

- Dans un autre accueil de jour, les activités proposées sont mixtes. Depuis qu'un « groupe de paroles femmes » a été proposé, la question de la mixité se pose. Pour la première fois, le centre a été réservé, durant une demi-journée, aux femmes et donc fermé aux hommes pendant ce temps. Il semble que les hommes n'aient pas accueilli cette initiative de manière très positive et ils ont revendiqué une journée « pour eux ». Ce type de fonctionnement uni-genré ne convient pas au responsable de cette structure qui préconise le même accompagnement social en direction des femmes et des hommes. Selon lui, la seule utilité de ces demi-journées réservées doit être d'amener les femmes à fréquenter plus durablement le centre d'accueil les autres jours.
- Une partie des structures d'accueil mixte propose des activités et envisage de nouvelles en direction d'un genre. L'organisation d'une consultation en gynécologie est nécessairement genrée et se justifie par l'accès très difficile des femmes en situation de précarité à des consultations médicales et particulièrement des consultations spécialisées.
- Dans une résidence d'accueil mixte, le professionnel interviewé remarque que les femmes « aiment faire certaines activités entre elles » : deux groupes « piscine » ont donc été mis en place, un pour les hommes et un pour les femmes avec un animateur homme et une animatrice femme. Les hommes réclament la présence de bénévoles hommes pour des activités « comme la pêche, la pétanque ».

3.3- Certaines structures n'ont pas établi de direction genrée pour différentes raisons

- Dans une de ces structures, c'est l'association qui est orientée vers la mixité, avec une volonté d'accueillir les personnes en fonction du nombre de places libres puis du projet que la personne construira au fil du temps. L'organisation participative de la structure semble de nature à faire reconnaître la dimension humaine de chacun avant sa dimension sexuée, voire sexualisée. Au moment de l'entretien, le projet général de la structure est d'amener les hébergés vers « l'activité économique ». Il s'agit d'un projet d'épicerie sociale.
- Dans une résidence sociale, les activités proposées le sont indifféremment en direction des femmes et des hommes. La mixité est une évidence pour l'association qui gère cette résidence. Les activités proposées par les animateurs sont indifférenciées.
- La « mixité » peut aussi être inhérente au fonctionnement de la structure d'accueil, c'est particulièrement le cas des lieux d'accueil de jour. Néanmoins, dans l'un de ces accueils de jour, le responsable interrogé note une moindre fréquentation des femmes et une fréquentation moins longue du lieu. Il signale par exemple, que l'accès à la cafétéria nécessite de passer « devant les hommes massés à l'entrée » ce qui est de nature à décourager certaines femmes à entrer dans le lieu. Ensuite, celles qui ont surmonté leurs réticences, restent moins longtemps « les femmes ne font que passer, elles ne restent pas ».
- Dans un certain nombre de centres d'hébergement, la politique de l'accueil tourne autour de son caractère inconditionnel à toute personne à la rue ayant besoin d'accueil de jour et/ou d'un lit. La question de la présence concomitante des deux genres dans un même lieu ne s'est jamais posée.

- Pour un centre d'hébergement, l'accueil est non différencié car l'idée est de proposer un hébergement à des personnes qui veulent « sortir » de la rue et mettre en place un nouveau projet de vie. La « sélection » pour être hébergé s'effectue sur le nombre de chambres et leur éventuelle vacance. C'est celui ou celle qui se présente au moment où il y a une chambre disponible qui pourra être hébergé-e dans la structure, quel que soit son genre. La mixité de ce centre est gérée dans les instances organisationnelles ordinaires de la structure au même titre que les autres points comme l'organisation du ménage, l'utilisation des lieux collectifs. Pour le professionnel interviewé, ce n'est donc pas la mixité qui est à gérer, mais plutôt le vivre ensemble. Pour lui, la mixité peut être discutée dans le cadre des réunions du conseil de la vie sociale autour des règles de vie dans l'institution.

Chapitre 5 :

Regards des professionnels sur la mixité

Dans ce chapitre, il s'agit de proposer quelques pistes d'analyses et de réflexions que nous inspirent les données recueillies et exposées dans les chapitres précédents concernant à la fois la mixité (définition, enjeux) et l'accueil genré.

1. Se protéger de l'autre genre

Les professionnels des lieux d'accueil rencontrés soulignent que tout ou partie de leur mission relève de la nécessité de protéger des femmes ou de se soustraire au regard et jugement des hommes. Certaines de ces institutions accueillent des femmes victimes de violences conjugales. Elles trouvent donc protection et aide sociale dans des centres qui leur sont exclusivement réservés.

D'autres professionnels accueillent des femmes à la rue, soit en hébergement, soit dans les lieux d'accueil de jour. Certains de ces professionnels préfèrent proposer un accueil et une mise à l'abri réservés aux femmes.

1.1- Le genre masculin constitue un danger potentiel pour le genre féminin

D'une manière générale, les femmes se sentent possiblement en danger face au genre masculin et elles mettent en place un certain nombre de stratégies d'évitement des risques²³. En effet, ces dernières sont, en France comme ailleurs dans le monde²⁴, les victimes privilégiées de violences, particulièrement de violences masculines et encore plus particulièrement de violences masculines-conjugales²⁵.

Au niveau national, l'enquête ENVEFF réalisée en 2000 révèle que près de 10 % des femmes interrogées avaient été victimes de violences conjugales (physiques, sexuelles, verbales, psychologiques) et que c'est au sein de l'espace conjugal que sont perpétrées le plus de violences de toute nature. 146 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint en 2010 selon les chiffres du ministère de l'intérieur.

D'une manière plus spécifique, et comme une extension des violences masculines que risquent de subir toutes les femmes, celles qui doivent survivre à la rue sont particulièrement concernées par les violences masculines perpétrées à leur encontre. Les textes de M. Chasserio, de J.L Porquet, de L. Pérréal²⁶ et les recherches anthropologiques de P. Gaboriau, de C. Amistani, de C. Lanzarini²⁷ relatent des exemples, des allusions à des agressions qu'ont subies les femmes rencontrées : des spoliations de territoires, des

²³ « L'analyse des pratiques de celles qui sortent seules laisse penser que leur vigilance mentale qui se révèle au travers de nombreuses et incontournables tactiques d'évitement (...). Les violences (...) limitent leur liberté en portant une menace qui pèse (...) et accroissent les sentiments de crainte que de nombreuses femmes disent éprouver à l'égard de l'extérieur ». S. Condon et al. « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue Française de Sociologie*, 2005/2 – vol.46, p. 265-294.

²⁴ Selon les statistiques de l'ONU, jusqu'à 70% des femmes subissent des violences physiques et sexuelles dues à des hommes au cours de leur existence - en majorité par des maris, des partenaires intimes ou quelqu'un de leur connaissance. Au niveau européen, une estimation fait état de 3 500 décès par an liés aux VC en Europe EU27, soit plus de 9 par jour, dont près de 7 femmes.

²⁵ Jaspard et al., *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France* (Enveff), 2003

²⁶ M. Chasserio, *La croisade des exclues. Cœur de femmes*, De Bartillat Editeur, 1995 ; Porquet J.L., *La débîne*, Flammarion, 1997 ; Pérréal L., *J'ai vingt ans et je couche dehors*, J.C Lattès, 1995.

²⁷ Gaboriau P., *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisien*, Julliard, 1993 ; Amistani C., *Les femmes sans domicile : rapports à l'institution, système de valeurs et éducation informelle*, thèse de 3^{ème} cycle, Université Paris 13, 2001 ; Lanzarini C. « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », *Cahiers du genre*, n°35 – 2003, L'Harmattan.

relations de couples « obligées », des agressions sexuelles²⁸. Les femmes peuvent être forcées à diverses relations non voulues et souvent volées. En effet, les auteurs remarquent qu'elles sont parfois plus argentées que les hommes ou disposent de plus de « biens » en attirant plus souvent et/ou plus régulièrement la compassion de donateurs.

Dans le cadre de l'accueil des femmes à la rue, de leur protection et de la protection plus spécifique des femmes victimes de violences conjugales, ont été créés différents centres d'accueil. Les femmes concernées par les violences conjugales ont rarement connu la vie à la rue avant l'hébergement institutionnel, mais connaissent souvent, en plus de la violence, une grande précarité sociale. Elles arrivent dans des centres d'hébergement spécifiquement conçus pour les accueillir et les protéger des violences de leur conjoint. Au titre de la nécessité de cette protection, seules des femmes sont accueillies et sont, généralement, entourées de personnel féminin.

Dans ces situations particulières, la mixité est donc impossible à envisager car la première mission institutionnelle est d'assurer la sécurité physique et psychologique des femmes. Du point de vue des professionnels, les risques de violence ou les violences subies par les femmes rendent nécessaire leur isolement des hommes et un entre-soi féminin. L'objectif des professionnel-le-s est à la fois la protection physique, sociale et psychologique, le soutien à la reconstruction personnelle et à l'autonomie.

Dans un second temps, certains centres considèrent que l'urgence passée, la stabilisation peut se faire dans un contexte plus souple en introduisant la mixité dans le personnel ou dans les activités d'insertion proposées.

Un certain nombre de centres ouverts spécifiquement en direction des femmes sont destinés à accueillir des femmes en survie à la rue et les professionnel-le-s (généralement des femmes) trouvent nécessaire de leur proposer un lieu spécifique, à l'abri du regard et des rencontres avec l'autre genre potentiellement agresseur.

Notre groupe de travail²⁹ avait noté l'importance soulevée par les femmes de disposer d'un lieu protecteur de jour comme de nuit. La caractéristique essentielle d'un lieu protecteur étant qu'il ne soit ouvert strictement qu'à des femmes, la présence d'hommes étant considérée comme pouvant être à l'origine d'une mise en danger relationnelle, si ce n'est physique, des femmes.

La réalité prégnante des violences masculines en direction des femmes incite donc des lieux d'accueil de jour ou des hébergements à n'ouvrir leurs portes qu'à des femmes ; ces dernières se sentent rassurées et peuvent donc profiter des différentes possibilités d'aide sociale offerte par le lieu.

Cette ségrégation des sexes est rendue nécessaire afin de protéger les femmes des effets de la domination masculine.

1.2- Privilégier les relations uni-genre dans les lieux d'accueil comme moyen de resocialisation

Du point de vue du travail social, l'accueil ou les activités réservées à un sexe seraient une sorte de préalable à la conquête ou à la reconquête d'une capacité à participer aux relations sociales ordinaires. La socialisation non mixte, par l'hébergement, l'accueil et/ou les activités en constituerait une première étape.

²⁸ L'enquête Samenta (2009) montre que les personnes sans domicile sont davantage confrontées aux violences que la population générale ; et parmi elles, les femmes sont davantage confrontées aux violences sexuelles. Selon la même enquête, les femmes ont été plus souvent victimes d'agressions sexuelles (2.1%) que les hommes (0.2%) au cours des 12 mois précédant l'enquête.

²⁹ Voir étude [Etre une femme sans domicile fixe après 50 ans](#), MIPES, janvier 2009.

Il s'agit de rassurer les personnes accueillies dans leur capacité à entrer en relation avec l'autre, en premier lieu avec l'autre de même sexe.

1.3- L'autre genre est malvenu

Une autre idée avancée est que la mixité est difficile à « gérer » en l'absence d'équilibre numérique (d'où les quotas comme solution pour éviter en fait les effets de la domination d'un sexe sur l'autre). Cela rejoint la définition même de la « mixité » qui prévoit la coexistence des deux sexes et qui n'est pas synonyme d'égalité (entre les sexes). Cette insécurité numérique est une réalité dans les centres accueillant un public mixte car les hommes sont statistiquement surreprésentés dans la population qui vit à la rue³⁰.

La présence majoritaire d'hommes est mentionnée comme une des raisons pour laquelle les femmes évitent un lieu ou une activité.

C'est ainsi que la présence stagnante de groupes d'hommes sur un lieu de passage va limiter, dans l'un des centres enquêtés, la possibilité d'accès des femmes au lieu d'accueil. En effet, elles doivent « passer au milieu de groupes d'hommes » et ne se sentent pas le courage de faire face aux éventuelles conséquences de ce déplacement au milieu d'hommes. Elles craignent les regards, les réflexions, ou les interpellations.

Les femmes, minoritaires à la rue, mais aussi les structures d'accueil cherchent au maximum à éviter ces regards ainsi que les éventuels échanges masculins à leur propos. De ce fait, elles « ne font que passer » dans le lieu d'accueil et ne profitent donc pas des possibilités d'aide sociale qui sont proposées.

La mixité est contrainte à être de fait déséquilibrée ce qui peut produire des inégalités dans l'accueil. En effet, sans aménagement spécifique (notamment sur la sécurité), les femmes se sentant en insécurité risquent de désertier le lieu.

C'est à partir de ces analyses que certaines institutions se posent la question des quotas d'hommes et de femmes dans les centres d'hébergement : ainsi, le nombre de femmes hébergées doit non seulement être en rapport avec le nombre de femmes à la rue, mais aussi respecter une certaine proportion dans le centre en question : ni trop ni trop peu. Cela pose la question de la mise en place de quotas, qui pourraient permettre d'établir un certain équilibre entre les sexes à défaut de parité.

D'une manière plus générale, on note que la présence d'un genre en « surnombre » ferait fuir le genre en « sous-nombre » dans les centres d'accueil ou dans les activités ou ateliers proposés. La mixité peut donc constituer un obstacle à la fréquentation du lieu par l'un ou l'autre genre.

En tout état de cause, l'équilibre numérique entre femmes et hommes hébergés ou accueillis en centre de jour est difficile (ou impossible) à atteindre compte tenu du fait que la précarité est essentiellement masculine ; l'institution est donc davantage pensée pour des hommes.

Les arguments évoqués pour justifier l'entre-soi des hommes sont différents de ceux qui justifient l'entre-soi des femmes. Les hommes craignent moins une agression physique en provenance de femmes, mais certains ressentent fortement l'inconfort dans lequel la présence de femmes peut les mettre. En effet, les professionnels et certains hommes rencontrés soulignent que la vie passée des personnes accueillies a été souvent jalonnée d'échecs dans les relations sociales ou intimes avec les femmes. Dans leur situation de précarité actuelle, ils ne pourraient plus faire face aux relations sociales induites par la fréquentation mixte des lieux d'accueil. Il y aurait un effet perturbant de la présence des femmes comme le dit l'un des professionnels des centres interrogés, leur présence rappelant les difficultés présentes, voire les échecs relationnels passés. De plus, ces hommes ne se

³⁰ L'enquête INED en Ile de France avait porté sur 591 personnes utilisant des services d'hébergement et de distribution de repas, dont 17% de femmes ; « La rue et le foyer », *Travaux et documents de l'INED*, 2000. Les chiffres nationaux de l'INSEE estiment à 86000 le nombre de personnes sans domicile. « Les deux tiers des sans domicile fixe usagers de services d'aide sont des hommes ».

sentent pas en situation sociale suffisamment assurée pour entrer en relation avec des femmes dans le cadre de la répartition des rôles en fonction du genre. Certains expliquent que leur situation sociale et économique n'étant pas assurée, cela les empêche de « tenir » leur place sociale d'homme dans une société où les rôles genrés sont assez précisément cadrés.

S'agissant des femmes, le rôle attendu par la société en direction de leur genre, qui n'est autre que la recherche de relations par un apprêt physique (et leur rôle de mère) qui ne cadre pas avec leur vie quotidienne, semble difficile à mettre en œuvre.

On retrouve, dans les deux cas, des arguments imprégnés d'une représentation figée du genre des hébergé-e-s, des rôles et attentes vis-à-vis des femmes et vis-à-vis des hommes et inversement : la femme fragile face aux « hommes virils » qui ne pouvant plus tenir leur rôle seraient contraints de rester entre eux. Cependant, ces représentations sont le plus souvent simplement évoquées, sans être ni étayées ni véritablement analysées.

Il est particulièrement intéressant de constater que les hommes comme les femmes peuvent se sentir dans la nécessité d'éviter les contacts et les relations avec l'autre genre/sexe pour des raisons liées à un passé relationnel et social souvent très difficile et à un présent socialement dévalorisant. Ce qui structure la nécessité de séparation des genres reste les violences subies par les femmes ou celles perçues par la représentation de l'homme comme agresseur potentiel.

L'autre genre est malvenu aussi lorsqu'il s'agit de partager des lieux particuliers comme la cuisine. C'est un point de désaccord majeur. En effet, pour ceux qui la préconisent collective et non individuelle, certains l'imaginent séparée pour « des questions d'hygiène », d'autres y voient au contraire la possibilité d'interactions mixtes, l'occasion de créer des « liens » et de favoriser une « bonne entente ».

Au-delà de la question de l'hygiène à respecter dans ce type de lieu, ce sont les normes d'hygiène qui s'affrontent dans cet espace qu'est la cuisine. Ces normes sont à la fois personnelles, chacun-e a les siennes qu'il/elle considère comme étant « les bonnes ». Elles sont aussi le signe d'appartenance à un genre : le genre féminin étant traditionnellement dépositaire des normes et règles dans de tels lieux.

On retrouve les mêmes types d'opposition dans les règles d'hygiène à appliquer dans les sanitaires lorsque ceux-ci sont collectifs et que leur entretien incombe aux résidents d'un centre d'hébergement³¹. Chacun-e estime que l'autre ne respecte pas les règles d'hygiène de base dans l'entretien des lieux.

Les femmes sont donc à la fois dépositaires de la bonne définition du respect des règles d'hygiène et de leur application efficace. Elles se considèrent et sont considérées comme celles qui en exercent la meilleure application et finissent parfois par investir, seules, la pratique, parfois contre l'organisation de l'institution. C'est la remarque d'un professionnel d'un centre d'hébergement mixte : la femme hébergée a investi les tâches ménagères plus que les hommes présents dans le centre, alors qu'un planning de répartition des tâches, sans répartition genrée, est établi hebdomadairement.

Dans d'autres lieux d'accueil, mixtes et non mixtes, les professionnels notent que certains hommes ou femmes se retranchent « chez eux » lorsque c'est possible, afin d'éviter toute confrontation à l'autre dans les espaces sensibles.

Dans un centre d'hébergement pour femmes, une femme avait dépensé une part substantielle de son revenu minimum pour acquérir des ustensiles de cuisine, un four à micro-onde, une bouilloire, etc. ; tout matériel qu'elle avait à sa disposition dans la cuisine collective à proximité de sa chambre. Mais, ne supportant pas les manquements à l'hygiène

³¹ C. Lanzarini, Recherche Emmaüs sur les actions de santé communautaire, 1998.

de ses co-hébergées, elle finit par éviter toute fréquentation du lieu et toute utilisation du matériel commun³².

Il ne suffit pas que les lieux soient aménagés et considérés comme adaptés à l'accueil des femmes pour que l'accueil mixte se déroule sans heurts.

2. L'accueil des populations précaires en question

L'accueil des populations précaires et particulièrement celles qui sont démunies de logement est souvent, lui aussi, précaire, au sens où une partie des locaux dévolus à l'accueil, voire à l'hébergement sont provisoires, les financements accordés pour l'aide sociale (salaires des intervenants sociaux, paiement des factures du lieu d'accueil, etc.) aux plus démunis sont parfois erratiques, les personnels salariés travaillent fréquemment avec des bénévoles et toute une partie du fonctionnement des structures dépend de leur présence active³³.

Au 19^{ème} siècle, l'hébergement des hommes comme celui des femmes était collectif au sens où un grand nombre d'hommes ou de femmes pouvait être accueilli en dortoir. Les hommes comme les femmes « bénéficiaient » donc d'un même type d'accueil collectif. L'hébergement des femmes s'inscrivait davantage dans la durée et s'apparentait à l'enfermement. A ce titre, l'un des centres, qui aujourd'hui accueille uniquement des femmes et leurs enfants, avait été créé initialement selon ce mode de fonctionnement. Les femmes étaient admises sur critères médicaux, dormaient et travaillaient dans le centre d'hébergement, encore appelé « refuge », pour 4 mois³⁴.

A la faveur de la professionnalisation du travail social, le rôle des salariés change : il passe de la surveillance à la prise en charge et à la réinsertion sociales.

L'accueil et l'hébergement social évoluent ainsi vers une prise en charge individualisée des problèmes sociaux, par des professionnel-le-s diplômé-e-s. Les centres d'hébergement se doivent aujourd'hui d'offrir une « stabilisation » aux personnes accueillies, la « qualité » des lieux et la pérennité de l'accueil sont pris en compte : des locaux sont acquis et réhabilités ou construits pour devenir des centres d'hébergement pérennes proposant un accueil et un hébergement individualisés³⁵.

Néanmoins, les financements et leur renouvellement, et donc la pérennité de leurs actions, sont souvent source d'inquiétude pour les professionnels qui accueillent les personnes précaires et sans logement.

³² C. Lanzarini, Biographie de Madame F., Rapport ONPES 2009, non publié. Dans le même rapport, la Biographie de Mr W. hébergé dans un centre de stabilisation mixte montre le même type de retranchement sur son espace privé-personnel. Il n'utilise la cuisine collective que pour les denrées alimentaires qui s'y trouvent à disposition ; la préparation de ses repas s'effectue dans sa chambre. Par contre, les sanitaires étant collectifs et leur propreté étant alternativement assurée par tou-te-s les hébergé-e-s, il nettoie systématiquement les sanitaires avant de les utiliser, supposant que les règles d'hygiène n'ont pas été appliquées.

³³ Nombre de travaux sur l'accueil et l'hébergement des personnes sans domicile ont analysé ces éléments qui montrent la précarité des institutions d'aide sociale en direction des plus précaires, par exemple, C. Soulié, « Le classement des sans-abri », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, Vol.118, juin 1997, p. 69-80.

³⁴ Historique du Centre d'Hébergement Pauline Roland, <http://www.Paris.fr/accueil-paris.fr>

³⁵ « Dans les années 1980, la notion d'hébergement d'urgence apparaît avec la création des centres d'hébergement d'urgence, destinés à accueillir des personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'absence de logement. Le secteur de l'urgence est caractérisé par deux notions clé : la mise à l'abri et un accueil sans condition. (...) une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion. L'offre évolue selon les saisons, certaines places n'étant ouvertes qu'en période hivernale ». D'autres types d'hébergement coexiste avec l'urgence : les CHRS, les formules de logement temporaire, etc... « La loi du 5 mars 2007 institue le droit au logement opposable et crée un droit au maintien dans une structure d'hébergement : prime désormais le principe de continuité des prises en charge qui met un terme à la notion de durée maximale de séjour dans les structures d'hébergement d'urgence. Sont créées des places de stabilisation (...) le secteur de l'urgence existe toujours pour répondre aux missions de mise à l'abri sans condition des personnes marginales ou en rupture de logement (...) ». L'union sociale pour l'habitat, Les cahiers n°124, Juillet 2008, p. 7-8.

2.1- L'arrivée de femmes dans des lieux prévus pour des hommes interroge l'accueil qui leur est réservé : architecture, sanitaire, cuisine, organisation des visites et règlement intérieur

Ce que la mixité oblige à repenser, ce ne sont pas les spécificités de l'accueil du public féminin, mais plutôt les conditions d'accueil des SDF en général parce que nos catégories mentales sur le genre féminin sont choquées de l'accueil qui leur est fait alors qu'il est le même que l'accueil fait habituellement, sans y penser, aux hommes.

En dehors des diverses réticences relationnelles évoquées pour mettre en place ou non un accueil ou un hébergement mixte, des conditions de possibilités ou d'impossibilités sont évoquées.

Ces conditions sont de divers ordres :

- les professionnels estiment qu'il est nécessaire de revoir l'organisation de l'accueil. Tous les professionnels signalent que l'organisation des lieux doit permettre d'assurer la sécurité des femmes. Cette sécurité passe, selon les personnes interrogées, par la mise en place d'un règlement « strict » autour des horaires d'accueil des visiteurs, de l'interdiction de circulation dans les couloirs au-delà d'une certaine heure... Certains professionnels estiment nécessaire de proposer un hébergement dans un centre mixte et non de l'imposer. Un tel hébergement devrait, selon eux, être la résultante d'un choix éclairé et libre de la personne accueillie.

- Il a été expliqué plus haut que les centres d'hébergement pour familles sont nécessairement mixtes et pensés comme tels. Dans ce cas, c'est l'intimité parentale et l'autonomie familiale que les professionnel-le-s disent devoir être pensées. L'accueil de familles rencontre la réalité de familles monoparentales constituées de mère avec enfant(s). Dans cette situation majoritaire, les femmes se voient souvent accueillies dans une seule chambre avec leur(s) enfant(s) sans séparation des espaces.

Contrairement aux faits précédents, où c'est l'accueil des femmes qui pose question dans une organisation faite pour les hommes, lorsqu'il y a des enfants, c'est le fait qu'ils soient accompagnés d'un père qui pose question. Car les professionnel-le-s conçoivent difficilement un accueil d'adulte masculin dans la même chambre que les enfants, fut-il leur père.

Les entretiens montrent qu'il n'est pas non plus concevable d'accueillir un couple si l'homme n'est pas le père du/des enfants. L'accueil de familles constituées d'un couple complètement ou partiellement parental interroge donc la manière dont les femmes seules avec enfant(s) sont accueillies : avec quel espace personnel par rapport à l'espace familial ? Avec quel type d'autonomie par rapport à l'institution ? Puisqu'il devient difficile de concevoir un accueil dans une seule pièce sans intimité parentale.

- En conséquence, l'organisation architecturale du lieu d'accueil est questionnée. La plupart des professionnels envisagent le maintien d'une séparation physique des hommes et des femmes à l'intérieur de locaux communs : soit par la mise en place de deux « pôles d'accueils » distincts ; soit par la séparation par étage ou par secteurs des chambres destinées aux hommes et des chambres destinées aux femmes. Un interlocuteur signalait par exemple qu'il convenait d'éviter qu'hommes et femmes ne se croisent dans les couloirs, raison pour laquelle un étage est attribué aux femmes et les autres étages aux hommes.

Un autre aspect de l'organisation des lieux apparaît autour de la séparation des espaces de soins (douche/sanitaire, cuisine), dont on a expliqué à quel point leur partage pose de sérieux problèmes dans la mise en place d'un accueil mixte.

On ne trouve pas de définition précise de la notion de « respect de l'intimité » évoquée lorsque des femmes sont présentes. On peut cependant penser qu'il s'agit de protéger

l'intimité dans les sanitaires (douches et/ou lavabos) qui doivent être individualisés. Il s'agit aussi de protéger l'intimité durant les déplacements entre pièces humides collectives et chambre individuelle. Cette nécessité de respect de l'intimité s'applique aux femmes comme aux hommes, pourtant la question n'émerge que lorsque l'accueil des femmes est en jeu. Il est possible que l'éventualité de l'ouverture d'une structure à des femmes constitue une occasion pour le personnel de demander (et peut-être d'obtenir) la réalisation de travaux.

A partir de ces éléments nécessaires ou indispensables à l'accueil mixte, les centres d'hébergement se pensent dans la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil et de privilégier l'accueil dans des chambres individuelles, voire des studios individuels.

Envisager une mixité dans l'hébergement implique donc un certain nombre de changements dans l'organisation architecturale des lieux, ce qui, dans l'espace des contraintes financières de l'accueil de population précaire, peut tout simplement interdire aux professionnels d'y penser.

2.2- Dérangement de l'organisation habituelle de l'institution

Si l'accueil mixte s'organise malgré tout, dans un accueil de jour ou dans un centre d'hébergement, ce dernier est parfois envisagé comme un facteur « d'humanisation des lieux ».

Puisque l'accueil de femmes, là où sont habituellement des hommes en nombre, nécessite des aménagements spécifiques qui vont dans le sens d'un plus grand respect de l'intimité par l'accueil individualisé et du libre arbitre des personnes accueillies, on peut y voir un facteur dit « d'humanisation » dont les deux genres profiteraient. Si l'accueil d'un public féminin nécessite la prise en compte de besoins non envisagés dans l'accueil d'un public masculin, il devient nécessaire de réfléchir à ce qu'il convient d'appeler la naturalisation des besoins des femmes : le respect de l'intimité est-il spécifique aux femmes ?

Il semble que ce soit en partie le cas, puisque c'est seulement au moment où des femmes sont accueillies dans des lieux habituellement réservés aux hommes que se posent ces questions d'organisation de l'accueil et d'architecture des lieux.

Une réflexion autour de l'accueil mixte, même si elle n'aboutit pas nécessairement à la réalité de l'accueil, peut donc permettre de réfléchir aux conditions d'accueil plus générales des personnes en situation de précarité et sans logement personnel.

Lorsque dans les entretiens est discutée l'éventualité de l'accueil de femmes dans un lieu organisé pour des hommes, se posent les limites de l'accueil en dortoir ou en chambre collective, des sanitaires et de la cuisine à partager. Il nous semble que c'est lorsque des femmes doivent se laver à des lavabos collectifs, prendre une douche « fermée » par un rideau et aller aux toilettes en passant à proximité d'urinoirs que se pose la question du respect de l'intimité. Comme si la protection de l'intimité était indispensable à l'accueil des femmes et « un plus » dans l'accueil des hommes.

L'hypothèse est que le bénéfice de l'accueil des femmes s'étendrait donc aux hommes dont les conditions d'accueil sont interrogées au moment où l'institution souhaite accueillir des femmes et s'aperçoit que les professionnels, voire les femmes elles-mêmes, estiment que ce n'est pas possible sans aménagement.

En cela, la mixité, ou simplement le fait de l'envisager, introduit dans l'accueil social une réflexion autour de l'autonomie, de l'indépendance et du respect de l'intimité des femmes comme des hommes. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre ce que dit l'une de nos interlocutrices « on se sert de la mixité pour humaniser les centres » : une forte congruence de l'analyse et de la pensée autour de l'intimité se fait autour de l'accueil des femmes. Une des solutions qui s'ouvre aux professionnels souhaitant améliorer l'accueil des hommes dans ce sens est d'afficher une volonté d'organiser un accueil mixte. Cela permet d'économiser un

argumentaire puisqu'il semble évident que si des femmes doivent être accueillies, il faut changer les modalités de l'accueil en question.

3. L'impensé du genre contribue à la reproduction des hiérarchies de genre

La vie à la rue et l'accueil des précaires reproduisent les hiérarchies de genre par différents intermédiaires : vivre à la rue exacerbe les hiérarchies, la domination et les violences masculines ; les accueils institutionnels participent à cette reproduction en acceptant, voire en rigidifiant les rôles sociaux, les différences de genres (la faiblesse des femmes et la nécessité de leur protection) sans les interroger, voire en les accentuant dans les propositions d'activités.

Les entretiens menés autour de la mixité des lieux d'accueil montrent une omniprésence de la question du genre qui apparaît dans les représentations sous-jacentes dans les discours des professionnel-le-s.

On retrouve les représentations de la fragilité des femmes (attribut féminin) à laquelle les institutions répondent par une organisation protectrice ; des représentations liées au corps et à l'image de soi lorsque des activités de coiffure, d'esthétique, voire des soins du corps sont proposées et/ou investies par les femmes ; des représentations liées à la place sociale de mère.

Sécurité et intimité apparaissent comme les limites de la mixité et ces questions sont uniquement pensées par rapport au genre féminin qui est le seul à être cité comme ayant besoin de sécurité et d'intimité dans l'espace de l'accueil social.

Une des manifestations de l'impensé du genre est l'invisibilité d'un certain nombre de questions qui lui sont liées comme la sexualité et la paternité, comme si l'institution voulait cacher ce genre qu'elle ne saurait voir, en « neutralisant » le genre des personnes hébergées par un accueil inconditionnel, par exemple.

La sexualité, si elle n'est pas abordée frontalement, apparaît cependant en filigrane dans la majorité des discours justifiant l'impossibilité de rendre un centre mixte ou au contraire, justifiant l'évidence de la mixité dès lors que des couples sont accueillis. Ainsi, lorsque la question de la mixité se pose, c'est en fait sur le registre de la sexualité que sont le plus souvent listés les avantages et les inconvénients de la cohabitation des hommes et des femmes sans domicile.

C'est la protection des femmes de la sexualité des hommes qui est souvent évoquée, et aussi leur histoire personnelle par rapport à la sexualité considérant que la présence des femmes serait une « tentation » trop forte pour les hommes (« il peut être perturbant pour des hommes que des femmes restent sous le même toit » dans un entretien). Les hommes constituent donc un danger pour les femmes au sens où elles constituent, pour les hommes, une tentation sexuelle, qui, si elle ne peut pas se réaliser, risque de déboucher sur des violences verbales ou physiques.

Ce risque d'agression sexuelle se pose d'autant plus que l'alcoolisation accentue les situations de violences, et que la précarité peut être un terrain favorable à une forme de prostitution plus ou moins consentie pour obtenir une protection, des biens matériels divers. Dans les centres pour femmes, c'est souvent la crainte de contribuer à une activité de prostitution qui justifie l'interdiction de recevoir des visites librement. L'activité sexuelle des femmes sans domicile s' imagine plus facilement que celle des hommes comme une activité rémunérée ou forcée. La mixité éveille donc tout particulièrement ces craintes d'une

sexualité monnayable, échangeable, que ce soit dans le cadre d'une situation de prostitution ou d'une situation de domination sociale

Quoiqu'il en soit, la sexualité est rarement abordée spontanément sauf lorsque la mixité est questionnée, ce qui témoigne à la fois de son degré d'invisibilité, de sa soustraction au regard des travailleurs sociaux mais aussi du malaise qu'elle génère.

L'évitement de la mixité tient donc au fait que, en plus du risque physique et relationnel inhérent à la mise en lien d'hommes et de femmes en difficultés sociales et/ou en difficultés relationnelles plus ou moins importantes avec l'autre genre, s'ajoute le risque d'irruption d'une possible sexualité déviante (pédophilie, prostitution). Ces risques évalués par les professionnels à partir de leurs expériences et de leurs observations limitent donc la possibilité d'une masculinisation du recrutement des professionnels du social et de la petite enfance notamment (mais aussi pour l'accompagnement des femmes dans certains centres qui n'accueillent que des femmes).

On observe donc une tendance à rigidifier les rôles sociaux des hommes et des femmes : les hommes qui sont tentés sexuellement par des femmes, les femmes qui monnaient leur séduction et les femmes fragiles. Les femmes sont surtout prises en compte en tant que mères et moins en tant que femmes ayant des besoins/envies affectives et/ou sexuelles.

Par contre, la place du père est bien souvent un impensé. En effet si la maternité est prise en compte et protégée, la paternité l'est rarement au sein de ces institutions.

Pourtant, les statistiques montrent que ces dernières années, de plus en plus de familles se retrouvent à la rue. Ainsi, selon le Samusocial de Paris, depuis plus de dix ans, la part des personnes en famille parmi les usagers de l'urgence sociale ne cesse de croître : elle est passée de 12 % des individus hébergés via le 115 de Paris à 49 %.

Dans les centres maternels, le couple parental ou non, n'a pas de place non plus. Seules les mères sont accueillies, indépendamment de la présence active ou non du père et indépendamment de la vie affective et sexuelle de la mère.

De ce fait, cette dernière est incitée à se concentrer sur l'éducation de son/ses enfants.

Dans les lieux mixtes, les femmes ont a priori accès aux mêmes aides et aux mêmes dispositifs d'insertion professionnelle que les hommes. Mais comme nous l'avons montré dans la partie consacrée à l'analyse des activités quand les femmes et les hommes ont possiblement accès aux mêmes ateliers ou activités, les professionnel-le-s constatent que la mixité dans les activités reste difficile.

Nous avons déjà souligné que les femmes fuient certains lieux lorsqu'ils sont trop ostensiblement occupés par des hommes en grand nombre. Il en va de même des activités ou ateliers proposés par des lieux d'accueil : la présence trop nombreuse d'hommes dans un atelier ou une activité fait fuir les femmes. L'inverse s'observe aussi : les hommes fuient des activités où la présence des femmes est trop importante.

Encore une fois, la rencontre de l'autre est difficile ; et même s'il s'agit de travailler à l'écriture d'un curriculum vitae, activité qui peut sembler tout à fait ordinaire quel que soit le genre, les femmes éviteront le lieu s'il est fréquenté par « trop » d'hommes, notamment parce qu'on peut faire l'hypothèse que les femmes se mettent d'emblée dans une situation d'infériorité pensant qu'elles ont moins d'expérience professionnelle que les hommes ; ce qui peut d'ailleurs souvent être le cas. A ce titre, des ateliers peuvent être organisés pour travailler sur les freins spécifiques des femmes dans l'accès à l'emploi ou la formation.

Une activité comme la piscine, par exemple, est aussi désertée par les femmes si des hommes y participent également. Ici on peut faire l'hypothèse que c'est le rapport au corps, à ce corps qui, du fait de l'indigence, ne ressemble peut-être plus à l'image de soi qu'une

femme souhaite renvoyer. On retrouve la crainte puis la fuite de l'autre évoquées précédemment.

On voit donc que les professionnel-le-s ne se posent pas la question de la mixité dans certaines activités, celles-ci étant mixtes « de fait ». Cette mixité « de fait » est supposée être le simple reflet de la vie en société.

Finalement, il apparaît que la mixité n'est pas un principe suffisant si elle ne s'accompagne pas d'une réflexion sur le genre. La mixité comme « neutralisation » supposée du genre des hébergées peut conduire ainsi à des situations de renforcement des stéréotypes de sexes, limitant le potentiel des femmes et des hommes.

Ce renforcement des stéréotypes de genre se manifeste particulièrement dans la fuite ou l'évitement de certaines activités réputées genrées. Les ateliers ou activités sont investies par le genre qui se sent le plus légitime à le faire. Lorsqu'un décalage s'opère, comme par exemple les hommes à la cuisine ou les femmes à la pétanque, la question du genre de l'activité surgit. Un homme ou une femme participe à une activité ou s'interdit d'y participer car elle relève ou non de son genre, alors que, parfois, les professionnel-le-s n'avaient pas envisagé de destinataires spécifiques.

Malgré tout, pour reprendre l'exemple de la cuisine, qui n'est pas explicitement désignée comme une activité féminine, lorsque l'attendu de l'atelier est d'échanger autour de différences culturelles, d'apprendre à se connaître et se reconnaître, on voit que les femmes se présentent en nombre. Il ne s'agit que d'un effet plus général de la répartition des rôles sociaux : les femmes sont traditionnellement dépositaires des savoirs culinaires de leur famille ou de leur société et vont donc se sentir légitimes dans ce type d'atelier. On peut faire l'hypothèse qu'une autre définition de l'atelier cuisine le rendrait possible et pensable à des hommes.

L'accueil indifférencié peut être une forme de leurre au sens où, en réalité, l'accueil dit indifférencié s'appuie dans la plupart des cas sur les modalités d'accueil de la majorité, à savoir les hommes. L'accueil neutre ou indifférencié étant finalement organisé pour le masculin et non en direction d'identités sociales différentes. Cela peut in fine produire des inégalités au détriment des femmes notamment (qui sont en sous-nombre).

Penser la mixité dans ces centres ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur le genre (des hébergé-e-s et de l'intervention sociale), c'est développer des espaces d'accueil adaptés pour les femmes et les hommes. Ces espaces peuvent donc être diversifiés, et adaptés aux besoins des publics accueillis, afin de favoriser la mise en place d'une mixité respectueuse des besoins des un-e-s et des autres.

Si cela est indispensable d'avoir des centres spécialisés pour les femmes victimes de violences, les professionnel-le-s réfléchissent aussi à la manière de répondre aux besoins des femmes et des hommes, et cela passe notamment par une réflexion dans le projet associatif sur la mixité adossée à une réflexion sur le genre.

Cela passe par exemple par des solutions pour aménager la mixité (étage par sexe, sanitaires séparés, règlement intérieur, mise en place d'un veilleur de nuit etc.) mais aussi engager une réflexion sur la mixité des équipes, sur le type d'activités proposées aux femmes et aux hommes, etc.

Une spécificité du travail social est la grande féminisation des professionnel-le-s qui incite à nous interroger sur la participation de ces professionnel-le-s à l'intervention sociale en fonction du genre.

Outre la protection des femmes pour laquelle il semble que les professionnel-le-s soient en accord, certains éléments des entretiens amènent à s'interroger sur le genre de l'intervention sociale.

L'intervention sociale féminine en direction des femmes est parfois affichée comme indispensable à une prise en charge rassurante. Seules des femmes peuvent tenir ce rôle face à des femmes socialement très fragiles. Dans ces centres, aucun homme n'intervient.

Dans d'autres centres, seules des femmes interviennent comme professionnelles du social et les hommes qui y travaillent sont professionnalisés dans un des rôles du masculin : gardien de nuit, par exemple.

S'il peut y avoir une volonté de faire intervenir un professionnel homme du secteur social, elle se heurte à la réalité statistique : les femmes sont majoritaires dans les professions du travail social³⁶, de la petite enfance³⁷ et de l'aide aux personnes.

Une de nos interlocutrices souhaite introduire un professionnel de la petite enfance dans son centre d'hébergement pour femmes et enfants. Elle estime important qu'un professionnel homme puisse intervenir et devenir une sorte de référent masculin pour des enfants qui ne sont élevés que par leur mère. Sa démarche est rendue difficile par le « risque » que semble constituer ce type de recrutement. Une suspicion de pédophilie est parfois évoquée lorsque des professionnels masculins de la petite enfance se présentent ou sont sollicités pour travailler avec de jeunes enfants.

D'autres professionnels masculins du secteur social trouvent difficilement une place dans des centres d'hébergement et d'accueil pour femmes, la crainte portant cette fois sur les risques de déplacement des relations de soutien social vers des relations personnelles voire sexuelles.

Cette figure négative du masculin comme potentiellement agresseur exerce probablement des effets sur le recrutement des professionnels intervenants dans ces lieux d'accueil.

De plus, les rémunérations des professionnels du social ne sont pas de nature à attirer des professionnels masculins, qui, s'ils sont diplômés du travail social, orienteront leurs activités professionnelles vers des postes d'encadrement voire de direction, plus rémunérateurs et moins aux prises avec le quotidien difficile du travail social³⁸.

Finalement, les discours sur la volonté ou la nécessité de recruter des intervenants sociaux se heurtent à la réalité dont la tendance est plutôt à la suspicion ou à la réticence face à ces derniers. « Dans le secteur de la petite enfance, la suspicion de pédophilie demeure très prégnante, cela peut poser problème lors de recrutements (...) Il est remarquable de voir que le « prendre soin », le « travail sur autrui », quand ils sont assurés par des hommes, sont vite connotés sexuellement ; on ne trouve pas cette suspicion chez la femme à qui sera associée la tendresse maternelle. Ce qui mobilise l'homme, c'est le sexuel prédateur, alors que chez la femme, c'est la tendresse oblatrice »³⁹.

La figure féminine de l'écoute, de l'attention et du soin portés à l'autre (particulièrement les enfants et le conjoint, voire les parents âgés) ont trouvé leur place dans l'origine du travail social. Ce travail social s'est historiquement constitué en direction des femmes ; ce sont des femmes qui viennent en aide à des femmes : « S'il s'agissait d'une affaire de femmes, c'est aussi parce que les cibles de l'action des travailleuses sociales étaient elles-mêmes traditionnellement des femmes. En l'occurrence, les femmes étaient toutes désignées pour venir aider les épouses et les mères de la classe ouvrière à tenir leur foyer et à éduquer leurs enfants »⁴⁰.

³⁶ Le secteur social est très féminisé : 91% d'assistantes sociales, 70% de femmes dans les métiers de l'animation, 65% chez les moniteurs éducateurs, 98% chez les conseillères en économie sociales et familiales et 78% dans les missions locales d'insertion. DRESS, 2000

³⁷ Selon la Direction générale de l'action sociale du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, il y aurait 3% ou 4% d'hommes éducateurs de jeunes enfants, environ 1% d'hommes puériculteurs et auxiliaires de puériculture et moins de 1% d'assistants maternels. Delapore F., « La formation aux professions sociales en 2000-2001 » Document de travail, DRESS, n°38 – 2002.

³⁸ E. Djaoui, P.F Large, « L'imaginaire dans les rapports de genre dans le champ du travail social », Sociologies Pratiques, n°14 - 2007, PUF.

⁴⁰ M. Bessin, « Le travail social est-il féminin ? », J. Ion (Dir), *Le travail social en débat(s)*, la Découverte, 2005.

Ces deux figures contribuent à maintenir des images fortes de ce qui relève du genre féminin et du genre masculin dans les activités d'insertion et dans les pratiques professionnelles organisées.

Les professionnel-le-s doivent faire face à une double confrontation : une confrontation à leurs propres normes de genre contre lesquelles elles/ils tentent parfois de lutter (« *les freins les plus importants sont dans nos têtes* », dira une de nos interlocutrices) ; une confrontation aux normes de genre des personnes accueillies qui refusent parfois leur remise en cause ou leurs transformations.

Dans les activités et les modalités d'accueil, se manifeste une sorte de renforcement des attendus de genre. En effet, même lorsqu'une réflexion sur la mixité induit la proposition d'ouverture d'activités à l'autre genre, ou lorsque la pratique qui prévaut est l'absence de prise en considération du sexe dans les activités, il s'opère une sorte de « retour du genre ».

C'est ainsi que l'atelier cuisine, pensé comme activité pour tou-te-s, sera finalement investi uniquement par des femmes : les femmes, majoritaires dans l'atelier, s'y sentiront fortement légitimes. Cette forte légitimité dans la pratique de la cuisine domestique induit une forte présence dans un atelier qui sera vécu de manière positive et avec un sentiment de réussite. Les hommes, moins légitimes dans l'accomplissement de ce travail, sont moins nombreux et vont éviter ce type d'atelier dans lequel ils se trouveront plutôt en situation d'apprentissage alors que les femmes pourront plutôt se situer dans un espace d'échange de savoirs.

L'évitement ou la fuite d'une activité par un genre au profit d'un autre se situe donc au niveau de l'évitement de la minorité face à la majorité ; et il se situe aussi au niveau de l'aisance sociale de genre dans une pratique sociale ou domestique. On a donc à nouveau un renforcement des pratiques de genre : la cuisine et la couture aux femmes, la pétanque et le jardinage aux hommes.

Conclusion

Questionner le genre dans la prise en charge des personnes en situation de précarité constitue pour le groupe « Femmes et précarité » l'une des réponses visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes en grande difficulté : c'est cet objectif qui a présidé au lancement de cette enquête en 2010.

Si ce rapport ne prétend pas dresser un panorama complet du questionnement sur la mixité ou la non-mixité au sein des centres, il met néanmoins en exergue, à travers la mobilisation de l'approche de genre, des éléments pouvant donner des clés de compréhension pour exposer des pratiques.

A l'issue des entretiens menés auprès de responsables et de travailleurs sociaux de 23 structures d'hébergement et d'accueil de jour, le sentiment qui a prévalu au sein du groupe « Femmes et précarité » était teinté d'une certaine ambivalence.

En effet, appliquer ou non la mixité au sein de structures accueillant un public précaire, particulièrement fragilisé par des trajectoires chaotiques, ne relève pas d'une décision binaire.

Au travers des thèmes abordés lors des entretiens, se dessine ainsi une pluralité de réponses quant au positionnement des professionnels à l'égard de la mixité.

En premier lieu, s'agissant de la non-mixité au sein des structures, elle se trouve en partie déterminée par le type de public accueilli qui peut induire un accueil spécifique, par la volonté des professionnels de l'accompagnement de favoriser un entre-soi sexué considéré plus favorable à l'insertion des individus, mais aussi de part l'histoire de la structure.

En second lieu, lorsque les professionnels ne s'opposent pas catégoriquement à la création de structures mixtes, cette mixité est subordonnée à des préconisations d'ordre organisationnel ou architectural exprimées au sein de ce rapport.

Enfin, pour certaines structures, l'accueil mixte et indifférencié relève d'un choix délibéré de la structure qui gère alors les effets de cette mixité.

Au-delà de la simple question de mixité ou non-mixité dans les centres accueillant des publics précaires, ce rapport soulève également diverses questions transverses qu'il convient d'analyser.

Tout d'abord, la question de l'architecture des centres. L'étude a révélé que l'accueil des femmes dans des lieux prévus pour les hommes induit une réorganisation des lieux, que cet accueil peut aussi parfois favoriser une humanisation des structures.

Un autre questionnement est celui de la vie quotidienne au sein des centres. Les divergences observées apparaissent essentiellement dans le mode d'hébergement proposé (studios et chambres de 2/3 lits pour les femmes, chambres collectives pour les hommes) et dans l'entretien des chambres qui peut se révéler compliqué pour les hommes.

Enfin, s'agissant des activités, il apparaît clairement que certains types d'activités sont officiellement réservés à un genre tels que les ateliers de bien-être pour les femmes et le sport pour les hommes. Ces tendances résultent-elles d'une reproduction sociale genrée véhiculée par la pratique des professionnels ?

En outre, qu'en est-il de la mixité des équipes de professionnels de l'accompagnement ? Là encore, les avis diffèrent. Pour certaines structures, la mixité de l'équipe est totalement exclue du fait du public accueilli, pour d'autres c'est le manque de candidats masculins qui est déploré, validé par les statistiques sexuées en la matière. Et certaines structures non-mixtes ont volontairement souhaité instaurer la mixité dans les équipes.

Comme l'évoque le magazine *Le sans abris* du point de vue du genre⁴¹, « la notion du genre peut influencer non seulement sur les identités des personnes sans domicile, mais également sur la nature des interactions entre les travailleurs sociaux et les personnes sans domicile ».

Compte tenu des limites de notre étude, certains points n'ont pu être abordés.

En premier lieu, a été très peu analysée la place du père au sein des centres, élément pourtant abordé en filigrane lors des analyses des entretiens. En effet, il ressort de cette étude que si la maternité est prise en compte et protégée, la paternité l'est rarement. La place du père est bien souvent un impensé.

Pourtant, au regard des statistiques récentes de l'urgence sociale, et notamment celles du Samusocial de Paris⁴², les visages de la précarité ne sont plus les mêmes. Une augmentation sans précédent du nombre de familles à la rue amène à se poser la question de la place attribuée au père au sein de la parentalité dans les structures d'accueil de personnes en difficulté.

Par ailleurs, n'ont pas été abordées les difficultés rencontrées par les femmes en situation de précarité par rapport au travail et pour lesquelles les modes de garde des enfants qui leur sont offerts ne sont pas adaptés. Quelles sont les perspectives envisagées pour remédier à cette difficulté cruciale qu'il convient de prendre en compte ? Doit-on développer un mode de garde alternatif, par exemple un accueil des enfants dans les centres d'hébergement ?

Si cette enquête a permis de recueillir dans un premier temps l'avis des responsables de centres et des travailleurs sociaux, il semble pertinent à présent de connaître l'avis des personnes accueillies au sujet de la mixité. Cette deuxième enquête permettra ainsi d'analyser les similitudes et les divergences des réponses avec celles présentées dans ce rapport, et d'envisager si possible des préconisations.

⁴¹ CHITYIL Bea, MARTINS Ana, FICHTNER Jörg et al., [Le sans-abrisme du point de vue du genre](#), *Sans-abri en Europe*, magazine de la FEANTSA, printemps 2010, 31 p.

⁴² Enquête Samenta réalisée par le Samusocial de Paris : [Santé mentale et les addictions des personnes sans logement personnel d'Ile-de-France](#), novembre 2011.

Annexe 1

Organisation spatiale des centres Analyse générale de cette répartition spatiale

Les structures interviewées gèrent :

- des appartements individuels,
- des petits studios individuels,
- des grands studios,
- des F2 de 16 à 22 m², répartis dans 2 bâtiments avec une cour intérieure commune,
- des chambres accueillant 2 femmes,
- des chambres accueillant hommes ou femmes,
- des chambres accueillant 4 à 6 à 8 personnes,
- des appartements comportant 3 chambres individuelles avec des pièces dites « humides »: cuisine, salle de bain et toilette,
- des chambres de 13 à 14 m² situées sur 5 étages,
- des chambres (5) pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite,
- des chambres individuelles pour femmes accompagnées d'enfants,
- d'un appartement F3 réservé aux couples.

Les structures interviewées proposent une capacité d'accueil pour :

- 40 places de femmes seules de plus de 45 ans
- 55 places pour hommes seuls
- 36 places pour hommes seuls de plus de 50 ans
- 40 femmes seules
- 15 femmes seules et 15 femmes avec enfants
- 15 places pour couples avec enfants et des femmes avec 3 enfants maximum
- 25 femmes seules
- 30 femmes et hommes seuls dont 7 femmes
- 34 hommes seuls
- 20 à 30 femmes seules en accueil de jour
- 62 hommes seuls
- 250-300 passages par jour, 95% d'hommes
- 18 femmes avec 2 enfants maximum de moins de 6 ans
- 95 places mixtes dont 38 femmes
- 14 femmes seules
- 14 personnes dont 1 couple, 4 femmes et 10 hommes
- 20 personnes seules dont 5 femmes
- 22 personnes dont 5 femmes
- 30 personnes dont 6 femmes
- 20 personnes dont un couple et à revoir pour femmes (Enfants du canal)
- 300 femmes
- 50 femmes avec enfants au nombre de 20
- 40 hommes seuls
- 46 femmes seules
- 60 femmes seules

Annexe 2

Tableau récapitulatif des types d'activités proposées par les structures enquêtées

Ateliers loisirs

Ateliers bijoux, marionnettes, couture, peinture, atelier collage, loisirs créatifs, défilé photo, Jardin partagé, jardinage, séjour vacances

Ateliers jeux

Jeux, salle de jeu pour enfants, jeux de cartes, jeux de société

Ateliers gastronomie

Cuisine, commission repas, atelier pâtisserie, atelier saveurs du monde,

Ateliers collectifs

Sorties goûter, goûters de plats culturels, invitations café, fêtes collectives, soirées à thème, sorties extérieures, sorties pique-nique, débats collectifs (accès au logement, système de santé, droit des femmes, débats avec juristes), participation aux manifestations, salons atelier emploi.

Ateliers écriture et Internet

Atelier d'écriture collectif, atelier français, alphabétisation, soutien scolaire, Journal interne « le Fil », revue de presse, internet.

Ateliers bien être

Corps, stretching, manucure, soins du visage, esthétique, massage, art-thérapeute, socio-esthéticienne, bien être et corps, coiffeur, manucure.

Activités sportives

Equitation, relaxation, gymnastique, piscine, foot, course à pied, pêche, pétanque, marche.

Ateliers culturels

Théâtre, culture, cirque, projet culturel (écriture livre, tournage d'un film), chant, sorties collectives (cinéma, expo, musées), bibliothèque.

Participation des usager-ère-s

Groupe de parole, débats, repas rencontres, conseil de la vie sociale

Glossaire

ACSC : Association des Cités du Secours catholique
ALT : Allocation Logement Temporaire
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CASP : Centre d'Action Sociale Protestant
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS : Centre d'Hébergement de Stabilisation
CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSST : Centre de Soins Spécialisés pour toxicomanes
CVS : Conseil de Vie Sociale
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ENL : Engagement National pour le Logement
ENVEFF : Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France
ESI : Espace Solidarité Insertion
FIT : Foyer International des Travailleuses
FNARS : Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
INED : Institut National des Etudes Démographiques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
HLM : Habitation à Loyer Modéré
PARSA : Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri
RHVS : Résidence Hôtelière à Vocation Sociale
SDF: Sans Domicile Fixe
SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Bibliographie

- AMISTANI Carole, « Les femmes sans domicile : domination sociale et ambiguïté de la prise en charge », in Gaboriau Patrick et Terrolle Daniel (dir.), *Ethnologie des sans-logis*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- AMISTANI Carole, *Les femmes sans domicile : rapports à l'institution, système de valeurs et éducation informelle*, thèse de 3^{ème} cycle, Université Paris 13, 2001.
- BARBE Laurent, AUTES Michel, BESSIN Marc et CHOBEAUX François, *Une autre place pour les usagers ? Intervenir dans le secteur social et médico-social*, La Découverte, 2006.
- BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, *Introduction aux genders studies : manuel d'étude sur le genre*, Ed. De Boeck, 2008.
- BESSIN Marc, Patrick Dubéchet, Michel Autès et François Chobeaux, *La sociologie au service du travail social*, La Découverte, 2005.
- BESSIN Marc, *La division sexuée du travail social*, 2009, article disponible sur [Cairn.info](http:// Cairn.info).
- BESSIN Marc, *A propos de la sexualisation du social*, 2005, article publié sur [Cairn.info](http:// Cairn.info).
- Bessin Marc, « Le travail social est-il féminin ? », in Ion Jacques(Dir), *Le travail social en débat(s)*, La Découverte, 2005.
- BOINOT Karine, « La précarité serait-elle asexuée ? », *Les Cahiers de l'actif*, n°402-403, Novembre-décembre 2009, pp. 221-228.
- BOUQUET Brigitte et al., « Rôles masculins et féminins dans le travail social », *Vie sociale CEDIAS*, n°3, 1998, pp. 3-82.
- BOUQUET Brigitte, NEYRAND Gérard, WELZER LANG Daniel, ZAOUCHE GAUDRON Chantal, « Des femmes et des hommes : un enjeu pour le social ? », *EMPAN*, n°65, mars 2007, pp. 10.108.
- CALVES Gwénaëlle et al., « Genre et protection sociale », *Revue de droit sanitaire et social*, n°6/2009, Novembre-décembre 2009, pp. 989-1059.
- CASTEL Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Ed. Gallimard Jeunesse, 1999.
- CHAPPERT Florence et al. Lyon, [Genre et conditions de travail : mixité, organisation du travail, santé et gestion des Ages](#), ANACT, 2009.
- CHASSERIO Mona, *La croisade des exclues. Cœur de femmes*, Ed. De Bartillat, 1995.
- CHITYIL Bea, MARTINS Ana, FICHTNER Jörg et al., « Le sans-abrisme du point de vue du genre », *Sans-abri en Europe, magazine de la FEANTSA*, printemps 2010.
- CNAF, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants : l'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales* - N°95, mars 2009, pp. 7-53.
- COENEN Marie-Thérèse, « Genre et travail social », *Travailler le social & Chronique féministe*, n°41, 2008.
- Conseil de l'Europe, [Droits de l'homme et identité de genre](#), Ed. du Conseil de l'Europe : commissaire aux droits de l'homme, 2009.
- COQ-CHODORGE Caroline, « Professions sociales : où sont les hommes ? », *ASH Magazine*, n°11, sept.- oct. 2005, pp. 16-21.
- DECLERCK Patrick, *Les naufragés*, Ed. Pocket, 2003.

DELAPORE François, « La formation aux professions sociales en 2000-2001 », *Document de travail*, DRESS, n°38 - 2002.

DEVREUX Anne-Marie, « Autorité parentale et parentalité : droits des pères et obligations des mères ? », *Dialogue*, n°165, juillet-septembre 2004, pp. 57-68.

FNARS, *Enquête sur l'accueil, l'orientation et l'hébergement des femmes victimes de violences*, mai 2011.

DJAOUI Elian, LARGE Pierre-François, « L'imaginaire dans les rapports de genre dans le champ du travail social », *Sociologies Pratiques*, n°14 - 2007, PUF.

FORTINO Sabine, « [L'apport des trajectoires sociales pour comprendre la précarité au féminin. L'exemple d'une recherche sur l'insertion professionnelle de chômeuses de longue durée](#) », *Papeles del CEIC*, n°44, mars 2009.

FUSULIER Bernard et CORNET Annie, « Questions du genre dans le travail social », *Les politiques sociales*, n°1 et 2, 2008.

GABORIAU Patrick, *Clochard. L'univers d'un groupe de sans-abri parisien*, Ed. Julliard, 1993.

GUIONNET Christine, NEVEU Erik, *Féminins/Masculins : sociologie du genre*, Ed. Armand Colin, 2007.

HENRION Roger, *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé*, ministère délégué de la Santé, la Documentation française, 2001.

INSEE, « Hébergement et distribution de repas chauds, le cas des sans-domiciles », *INSEE Première*, janvier 2002.

INSEE, « Etre sans domicile, avoir des conditions de logement difficiles », *INSEE Première*, janvier 2011.

JAMOULLE Pascale, *Des hommes sur le fil. La construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, 2005.

JASPARD et al., *Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France*, Enveff, 2003.

La Santé de l'homme, « Masculin-féminin : les lois du genre », *La santé de l'homme* n°372, Juillet-Août 2004.

LANZARINI Corinne, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, PUF, 2000.

LANZARINI Corinne, *Les nouvelles figures du sous-prolétariat*, Ed L'Harmattan, 1999.

LANZARINI Corinne, « Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », *Cahiers du genre*, n°35/2003, p. 95-115.

LANZARINI Corinne, « Survivre à la rue. Violences faites aux femmes et relations aux institutions d'aide sociale », *Cahiers du genre*, n°35 - 2003, L'Harmattan.

LIEBER Marylène, *Genres, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*, Presses de Sciences Po, 2008.

MARUANI Margaret, LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine, *Le travail du genre : les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, La Découverte, 2003.

MARUANI Margaret « Repenser la solidarité ... sans faire l'économie du genre », in PAUGAM Serge (Dir.) *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, PUF, 2007, pp. 397-414.

MAYOL Séverine, *Devenir un bon pauvre. Analyse genrée de la prise en charge des personnes sans domicile*, thèse de doctorat en sociologie, février 2012.

MEUT Catherine et al. *Femmes, Filles. Mères. Précarités au féminin*, Actes du colloque du 6 juin 2009, organisé par l'association [Intervalle-CAP](#), 2010.

MIPES, [Recueil statistique relatif à la pauvreté et à la précarité en Ile-de-France au 31 décembre 2009](#), janvier 2011.

MIPES, *Etre une femme sans domicile fixe après 50 ans : enquête et réflexions*, compte-rendu du colloque du 20 janvier 2009, 2009.

MIPES, *L'accueil des Femmes en situation de grande exclusion*, compte-rendu du colloque organisé le 21 janvier 2005.

MIPES, *Est-ce ainsi que des femmes vivent ?*, compte-rendu du colloque organisé 26 janvier 2007.

OLIVIER Anne, *Sexe, genre et travail social*, L'Harmattan, 2010.

PERREAL Lydia, *J'ai vingt ans et je couche dehors*, J.C Lattès, 1995.

PLANCHE Maëlle, *De la rue au foyer. Une analyse sociologique des trajectoires de mères sans logement personnel*, Thèse de doctorat de sociologie soutenue à l'Université Paris Descartes, 2010.

PLANCHE Maëlle, « Parcours de femmes enceintes toxicomanes en errance : du dispositif hospitalier à l'hébergement », in : L. Simmat-Durand (dir.), *Grossesses avec drogues. Entre médecine et sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 143-170.

PLANCHE Maëlle, *Enquête sur les femmes enceintes itinérantes prises en charge dans le Sud 92*, rapport final pour la Fondation de France, 2009.

PORQUET Jean-Luc, *La débîne*, Flammarion, 1997.

Samusocial de Paris, *Santé mentale et addictions des personnes sans logement personnel d'Ile-de-France*, 2010.

SECOURS CATHOLIQUE, *La pauvreté au féminin, Statistiques d'accueil 2008 du Secours catholique*, 2009.

SELLENET Catherine, *Les pères en débat. Regards croisés sur la condition paternelle en France et à l'étranger*, Erès, 2007.

SOULIE Charles, « Le classement des sans-abri », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, Vol.118, juin 1997, p. 69-80.

THIERY Nathalie, « L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS : quelle incidence sur l'identité parentale ? », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°5, printemps 2008. <http://sejed.revues.org/index2992.html>

VIDAL-NAQUET Pierre, « Les femmes SDF dans le système assistanciel », in Ballet Danielle [dir.], *Les sdf. Visibles, proches, citoyens*, PUF, 2005.